

Année 2022



# RAPPORT ANNUEL

Sur le Prix et la Qualité du Service Public de  
Prévention et de Gestion des Déchets



*SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE-ROTROU*

*Siège social :* 44 rue Villette Gâté  
28400 NOGENT-LE-ROTROU

*Bureaux :* 30 rue Doullay  
28400 NOGENT-LE-ROTROU  
Tel : 02.37.29.68.56

*Site internet : [www.sictom-nogentlerotrou.fr](http://www.sictom-nogentlerotrou.fr)*

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE.....</b>	<b>6</b>
A – LE TERRITOIRE .....	6
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT.....	7
1. Le Comité Syndical .....	7
2. Le Bureau Syndical .....	8
3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2022) .....	8
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT.....	9
1. Les compétences.....	9
2. Le mode de financement .....	9
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM .....	9
2.2 – REDEVANCE SPECIALE .....	11
2.3 - TVA à taux réduit.....	12
D – LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNEE ET PERSPECTIVES .....	12
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>14</b>
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	14
1. Les déchets des ménages.....	14
1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.....	14
1.2. Les Collectes Sélectives .....	15
1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte .....	16
1.4. Les Déchèteries .....	17
2. Les déchets non ménagers.....	18
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères .....	18
2.2. Collectes en Déchèteries .....	19
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants .....	19
3. Les tonnages collectés et leur évolution.....	20
3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif) .....	20
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte .....	21
3.3. Les tonnages collectés en déchèteries.....	21
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS .....	24
1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés .....	24
2. Les unités de traitement et de valorisation .....	25
<b>2.1. L’Usine d’Incinération</b> .....	25
2.2. Le Centre de Tri .....	28
2.3. La Plate-forme de Compostage.....	31
<b>2.4. Le Centre d’Enfouissement Technique</b> .....	31
C. PERFORMANCES DU SICTOM .....	32
1. Réduction des quantités de déchets produits.....	32
2. Valorisation .....	33
D. COMMUNICATION ET PREVENTION.....	35
1. Communication : Sensibilisation au tri.....	35
1.1 - Les Outils de Communication .....	35
1.2 - Les Animations .....	38
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation .....	40
2. Prévention et réduction des déchets .....	41
2.1 – Le contexte réglementaire .....	41
2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM.....	42
2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2022.....	45
2.3 - La collecte des textiles .....	50
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L’HOMME ET A L’ENVIRONNEMENT DES OPERATONS D’ELIMINATION DES DECHETS .....	52
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>57</b>
A. LES MODALITES D’EXPLOITATION .....	57
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF) .....	58

C. LES RECETTES.....	59
D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS .....	60
1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers.....	60
2. Le service des DECHETERIES.....	61
3. Le service PREVENTION.....	62
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2021) .....	63
<b>4<sup>EME</sup> PARTIE : SYNTHESE .....</b>	<b>65</b>
A. LE SERVICE.....	65
B. LES TONNAGES COLLECTES .....	65
C. LES COUTS .....	66
<b>ANNEXES.....</b>	<b>67</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>73</b>

**RAPPEL REGLEMENTAIRE :**

*Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service de prévention et de gestion des déchets.*

## INTRODUCTION

1974

**Création** : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui 39 communes, pour 31 881 habitants (donnée INSEE 2019), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient Syndicat Mixte à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

1977

La première réalisation du Syndicat fut la **construction d'une usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1<sup>er</sup> avril 1977.

1982

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

1993

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la **collecte des ordures ménagères est conteneurisée**.

Cette même année, la « déchèterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le **réseau de déchèteries** se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à Thiron-Gardais et à Charbonnières en 1997.

1999

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « traitement des ordures ménagères » fut transmise par le SICTOM au **SOMEL (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir)**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets **n'étaient alors** plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

2000

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental **d'Élimination** des Déchets, la **collecte sélective des emballages ménagers et des journaux-magazines** a été mise en place au début de l'année 2000.

Dès octobre 2000, le SICTOM a mis en place la collecte des déchets toxiques dans les déchèteries et a autorisé **l'accès des déchèteries aux professionnels**.

2003

En 2003, une nouvelle **déchèterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

2005

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchèterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

2009

Dès 2009, le **SICTOM entre dans une phase d'optimisation**, et amplifie sa **communication** sur le tri sélectif.

2012

Le syndicat se lance également dans la **prévention** par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel**, un **programme local de prévention** en 2012 puis un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire** (CODEC) en 2018.

2015

Suite aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des déchèteries, dès 2015, le SICTOM engage la rénovation de son parc, par **l'extension de la déchèterie de Thiron-Gardais et celle de Charbonnières** en 2017.

2017

2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : **sortie des communes de CONDEAU et DANCE**. La Communauté de Communes **Cœur du Perche a décidé d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs pour ces 2 territoires, suite à leur fusion en communes nouvelles.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : **dissolution du SOMEL** et reprise de la compétence « traitement » par le SICTOM. Mise en place **d'une coopération** entre le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de BBI, le SIRTOM de Courville et Chartres Métropole, pour le transfert/transport/traitement des déchets.

2022

Mise en place de **l'extension des consignes de tri** des emballages.

Réflexion sur **l'évolution des services**.

Etude de projet pour la **rénovation de la déchèterie de Nogent le Rotrou**.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

### A – LE TERRITOIRE

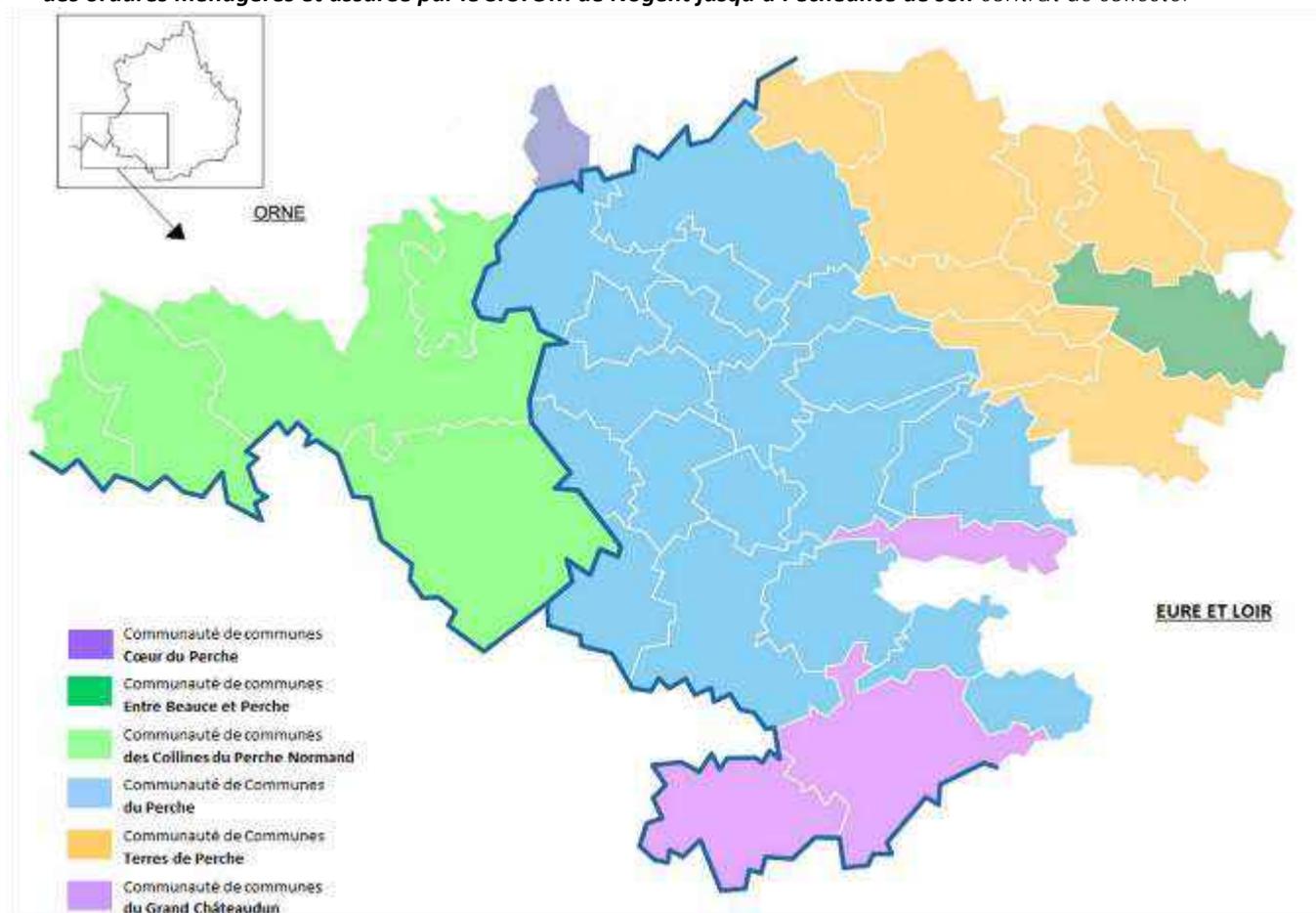
Le Syndicat compte 39 communes, pour 31 881 habitants (donnée INSEE 2019 – population connue au 1<sup>er</sup> janvier 2022), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Les 39 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC **Cœur du Perche**,
- CDC **Entre Beauce et Perche**,
- CDC **des Collines du Perche Normand**,
- CDC **du Perche**,
- CDC **Terres de Perche**,
- CDC **du Grand Châteaudun**.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent-le-Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

Les territoires de Dancé et Condeau ont quitté le SICTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Communauté de Communes **Cœur de Perche** a décidé pour ces 2 territoires d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs. *Néanmoins, la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOM de Nogent jusqu'à l'échéance de son contrat de collecte.*



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil-sur-Huisne, l'Hermitière et Saint-Agnan-sur-erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL-AU-PERCHE.

Les territoires de Margon, Coudreceau, Brunelles se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'ARCISSES.

Les territoires de Fréigny et Saint-Denis d'Authou se sont regroupés pour former la commune nouvelle de SAINTIGNY.

Les territoires d'Authou-du-Perche et Soizé se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'AUTHON-DU-PERCHE.

## Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2022

Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2022					
<b>Population municipale INSEE 2019 connue au 1er janvier 2022</b>					
département 28		département 28		département 61	
Communauté de Communes du PERCHE		Communauté de Communes TERRES DE PERCHE		Communauté de Communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND	
ARCISSES	2181	Chassant	327	Bellou-le-Trichard	209
<i>Brunelles</i>		Combres	555	Ceton	1770
<i>Coudreceau</i>		La Croix-du-Perche	153	St Germain-de-la-Coudre	797
<i>Margon</i>		Frazé	502	Val-au-Perche	3432
Argenvilliers	325	Haponvilliers	316	St Hilaire / Erre	531
Authon-du-Perche	1501	Marolles-les-Buis	207	<i>5 communes</i>	6 739
<i>Authon-du-Perche</i>		Nonvilliers-Grand'Houx	431		
<i>Soizé</i>		Saintigny	973		
Beaumont-les-Autels	390	<i>Frétigny</i>		département 61	
Bethonvilliers	112	<i>Saint-Denis-d'Authou</i>		Communauté de communes	
Champrond-en-Perchet	413	Thiron-Gardais	982	<b>CŒUR DU PERCHE</b>	
Chapelle-Royale	300	<i>9 communes</i>	4 446	St Pierre-la-Bruyère	431
Charbonnières	254			<i>1 commune</i>	
Coudray-au-Perche	358	département 28		département 28	
La Gaudaine	169	Communauté de communes du		Communauté de communes	
Les Autels-Villevillon	131	<b>GRAND CHATEAUDUN</b>		<b>ENTRE BEAUCE ET PERCHE</b>	
Les Etillieux	212	La Bazoches-Gouët	1 224	Montigny-le-Chartif	599
Luigny	389	Moulhard	139	<i>1 commune</i>	
Miermaigne	189	Chapelle-Guillaume	184		
Nogent-le-Rotrou	9491	<i>3 communes</i>	1 547		
Souancé-au-Perche	524			superficie : 752,94 km <sup>2</sup>	42,70 hab/km <sup>2</sup>
St Bomer	189			<b>TOTAL POPULATION</b>	31 881
St Jean-Pierre-Fixte	263				<i>39 communes</i>
Trizay	433				
Vichères	295				
<i>20 communes</i>	18 119				

## B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

## 1. Le Comité Syndical

- Composition du Comité :**

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, 57 délégués titulaires sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.



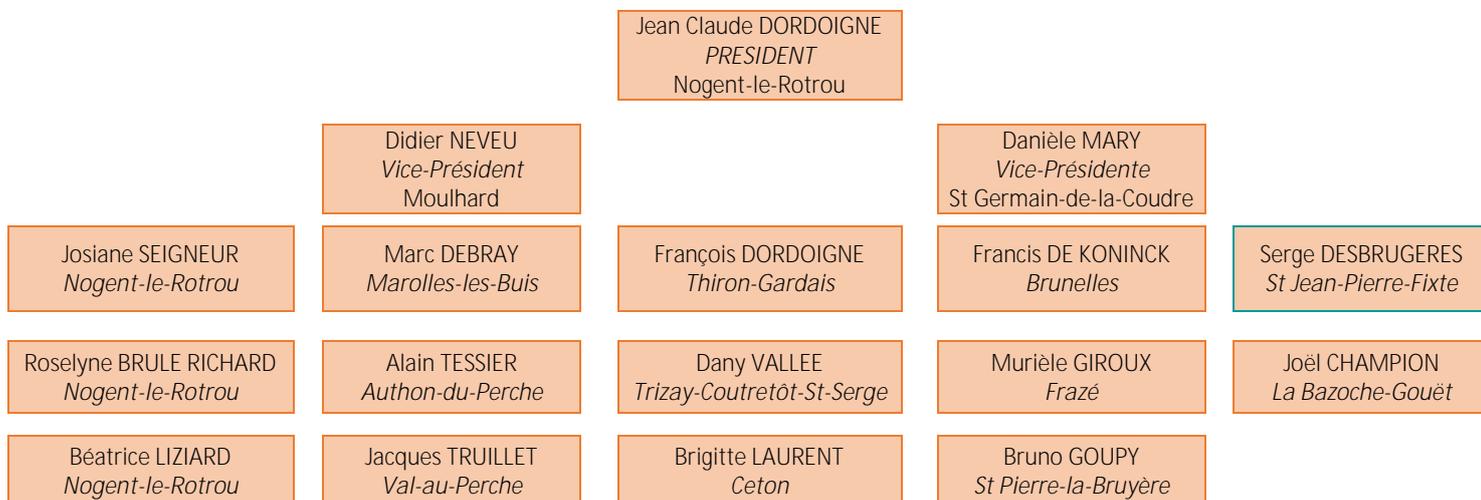
- Missions du comité :**

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

## 2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau :

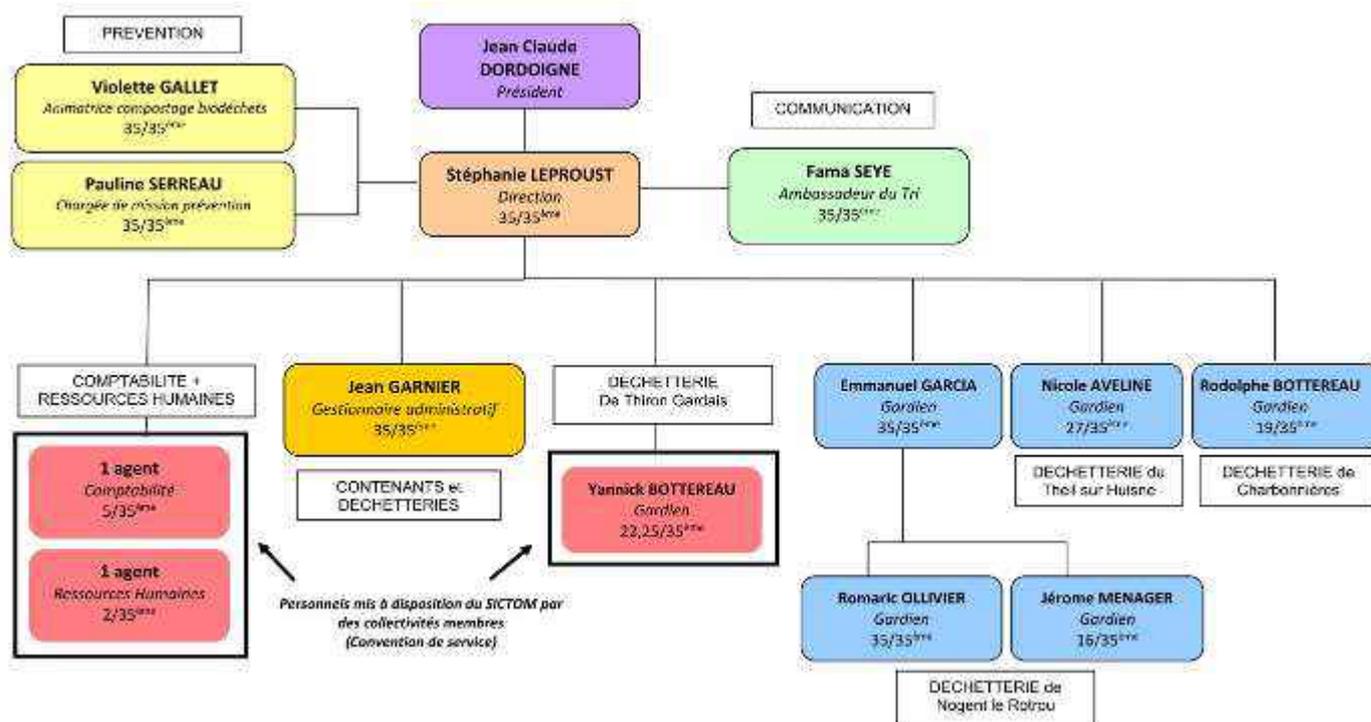


- Missions du Bureau :

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

## 3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2022)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 10 agents et 3 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



## C - COMPÉTENCE ET MODE DE FINANCEMENT

### 1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ La collecte (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchèteries)
- ⇒ Le traitement (traitement des déchets ménagers, des déchets de déchèteries et tri des recyclables)

La compétence transport des ordures ménagères et des recyclables qui avait été transférée au SOMEL ainsi que la compétence incinération des ordures ménagères, ont été reprises par le SICTOM de Nogent-le-Rotrou au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à la dissolution du SOMEL.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchèteries. Les autres missions font l'objet de marchés de prestations de services.

### 2. Le mode de financement

#### 2.1 – Participations des EPCI via la TEOM



##### ⇒ Principe

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par les participations des Communautés de Communes qui adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

Elles perçoivent la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et la reversent au SICTOM sous la forme d'une participation au service.

Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

##### ⇒ Rappel Historique

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution était inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième les produits de la TEOM qu'elles ont perçu.

## ⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'usager. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.



Eure-et-Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes **d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Fréigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazouche-Gouët, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif**

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

## ⇒ Evolution



	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Montant des participations des CDC	3 130 206 €	3 146 393 €	3 266 963 €	+ 3,83 %
<b>€uros/habitants</b>	96,52€/hab*	97,87€/hab**	102,47€/hab***	+4,71 %

\*base pop 2020 : 32 431 hab \*\*base pop 2021 : 32 150 hab \*\*\*base pop 2022 : 31 881 hab

Le coût en euro par habitant n'est qu'une moyenne donnée à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

## 2.2 – REDEVANCE SPECIALE

### ⇒ Principe



Obligatoire depuis 1993, la REDEVANCE SPECIALE permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

La redevance spéciale est appliquée depuis le 1er Janvier 2015. Le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les établissements produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine étaient concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive leur a été soumise en 2014.

La facturation réelle a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les établissements en question ont la possibilité de gérer eux-mêmes leurs déchets en faisant appel à des prestataires privés, auquel cas, ils ne sont pas soumis à cette redevance spéciale.

Le SICTOM a abaissé le seuil à 2 500L de déchets produits par semaine au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 9 entreprises sont soumises à la REDEVANCE SPECIALE et ont signé une convention avec le SICTOM.

### ⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service



La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vc : volume collecté (m<sup>3</sup>/semaine)

Vi : Volume installé

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Les tarifs proposés pour l'année 2022 sont :

Location et maintenance des bacs (L) : 39,74 € TTC / m<sup>3</sup> / an

Collecte (C) : 105,46 € TTC / tonne

Traitement (incinération) (T) : 134,31 € TTC / tonne

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2021.

## 2.3 - TVA à taux réduit

Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages/CITEO, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un taux de TVA réduit : 5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 10% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).



Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

En compensation de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les prestations qualifiées d'économie circulaire (collecte séparée, collecte en déchèterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et assimilés), bénéficient d'un taux de TVA réduit à 5,5%, afin d'en réduire le coût.

## D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

### ⇒ Le contexte économique :

Un contexte marqué par de nombreuses incertitudes et une inflation importante :

Selon les projections de la Banque de France du 15 septembre 2022, l'économie française pourrait connaître trois phases :

- une résilience meilleure que prévue au titre de 2022,
- un net ralentissement à partir de l'hiver 2023, dont l'ampleur serait entourée de grandes incertitudes,
- une reprise de l'expansion économique en 2024.

Pour 2023, la Banque de France estime que l'inflation pourrait atteindre un pic de 6,9 % dans un contexte de tensions persistantes sur les prix de l'énergie, avant de décélérer à compter de 2024 et revenir vers un niveau plus proche de 2% fin 2024.



Des contraintes importantes vont néanmoins peser sur nos dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Une forte inflation est anticipée en 2023 sur l'ensemble des dépenses : elle se répercute sur les marchés d'exploitation (renouvellement de nos marchés collecte/bacs/déchèteries et révisions des prix des autres marchés), les dépenses courantes, et indirectement sur la masse salariale (prise en compte en année pleine de la révision du point d'indice de la fonction publique, hypothèse d'une nouvelle augmentation, et évolution de nos services) ainsi que la hausse des frais financiers.

### ⇒ Les objectifs de la loi de transition énergétique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGEC du 10 février 2020, fixent certaines mesures qui auront un impact sur l'activité de notre syndicat.

Les principales dates à retenir pour les collectivités et les établissements ayant en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers sont :

- Avant le 31/12/2022 : mise en place de l'**extension des consignes de tri des plastiques**,
- Avant le 31/12/2023 : mise en place une solution de gestion des biodéchets (l'obligation existe déjà pour les gros producteurs).



### ⇒ Evolutions de la TGAP



Dans le domaine des déchets, le ministère de l'économie, dans son projet loi de finance 2021, conserve les mesures déjà actées par la loi de finance 2019. Il maintient la refonte de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en vue de « favoriser le recyclage ». La hausse de la TGAP sera progressive, de 2021 à 2025. Cette hausse concernera la fiscalité applicable aux usines d'incinération et aux centres d'enfouissement.

TGAP en €/tonne	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Incinération (si valorisation énergétique)	6,01 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	15 €	15 €
Enfouissement	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	65 €	65 €

### ⇒ Evolutions des services de collecte

En raison :

- Du contexte économique peu favorable (**augmentation importante des prix, TGAP, énergie ...**),
- Du contexte réglementaire (nouvelles obligations en matière de gestion des déchets : extension des consignes de tri, gestion des biodéchets, tarification incitative),
- Des performances médiocres du SICTOM en matière de tri des déchets,
- De la caractérisation de nos poubelles qui indique que 41% du bac noir pourraient être compostés et 26% triés/recyclés,

les élus du SICTOM ont décidé **au cours de l'année 2022, de profiter du renouvellement des marchés, pour revoir l'organisation des services.** Celle-ci sera **effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**



Ces évolutions concernent :

- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur tout le territoire :
    - C 0,5 pour les zones actuellement collectées en C1,
    - Les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon seront collectées en C1.
  - Mise en place d'une collecte sélective en porte-à-porte avec dotation en bacs à couvercles jaunes :
    - **Fréquence de collecte C0,5 pour l'ensemble du territoire,**
    - Les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon seront collectées en C1.
- Renforcement et généralisation du compostage individuel et partagé.

*La mise en place de ces mesures aura un impact financier sur le budget du SICTOM (équipement en bacs, communication sur le changement, **saire d'une animatrice** compostage, ...). **Néanmoins**, en améliorant nos performances et en réduisant nos déchets, nous espérons que ces mesures nous aideront à contenir les fortes augmentations de coûts attendues pour les années à venir.*

### ⇒ Amélioration des conditions de dépôts en déchèteries

**Programme d'investissement et de mise en** conformité réglementaire des installations :  
Il s'agit de travaux de remise en état et d'adaptation en vue d'optimiser le tri sur les déchèteries.



2023 : rénovation de la déchèterie de NOGENT-LE-ROTROU

Les travaux de rénovation de la déchèterie de Nogent-le-Rotrou vont débuter dès le mois d'avril 2023 pour une durée de 8 mois. Le montant des travaux s'élèvera à environ 1 500 000 € TTC.

A cela s'ajoutera des équipements nécessaires au fonctionnement du nouveau site (chariot télescopique, système de contrôle d'accès ....)

Le fonctionnement du site sera modifié pour certains flux : dépose de déchets au sol et rechargement dans les bennes. De nouveaux frais de fonctionnement vont apparaître et les charges de personnel vont se trouver augmentées pour ce site.

Face à ces investissements importants sur la période, le SICTOM devra recourir à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement après prise en compte de l'autofinancement ou des autres recettes d'investissement éventuelles.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

### A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchèteries.

### 1. Les déchets des ménages

#### 1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

##### ⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées au quai de transfert de Nogent-le-Rotrou, construit en 2009 par le SOMEL et géré par CMTV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avant d'être transportées à l'usine d'incinération CMTV à Mainvilliers.



##### ⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des bacs roulants de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 31/12/2022 de 15 442 bacs à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 375 250 litres. Ces bacs sont loués à la société ESE (CITEC Environnement).



##### ⇒ La fréquence de collecte

Elle varie d'une à deux collectes par semaine selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence et le jour de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche (Authon)	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Béthonvilliers	lundi
Brunelles (Arcisses)	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi
Chapelle-Royale	samedi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil/Huisne (Val-au-Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etilleux	samedi
L'Hermitière (Val-au-Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val-au-Perche)	mercredi
Margon (Arcisses)	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi
Montigny-le-Chartif	jeudi

Charbonnières	samedi
Chassant	Jeudi
Combres	lundi
Condeau (Sablon-sur-Huisne)	jeudi
Coudray-au-Perche	samedi
Coudreceau (Arcisses)	lundi
Dancé (Perche-en-nocé)	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny (Saintigny)	lundi
Gémages (Val-au-Perche)	jeudi
Happonvilliers	lundi
La Bazouche-Gouet	lundi
La Croix-du-Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi

Moulhard	samedi
Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Soizé (Authon)	samedi
Souancé-au-Perche	jeudi
St Agnan/Erre (Val-au-Perche)	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis-d'Authou (Saintigny)	Lundi
St Germain-de-la-Coudre	jeudi
St Hilaire/Erre	jeudi
St-Jean-Pierre-Fixte	lundi
St Pierre-la-Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	lundi
Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
Vichères	jeudi

## 1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte-à-porte.

### ⇒ Les flux de collecte sélective

- Le verre : verre en mélange **depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)**,
- Les emballages ménagers et les papiers (collectés en mélange depuis 2016).

**MODIFICATIONS intervenues au cours de l'année 2022 :**

⇒ Simplification des consignes de tri : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, tous les emballages se trient.

Cette mesure répond à l'obligation réglementaire qui imposait la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques avant le 31/12/2022.

**ACTUELLEMENT**

- Emballages en métal
- Briques et emballages en carton
- Bouteilles et flacons en plastique
- Tous les papiers

**NOUVEAU / À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

- Les petits emballages métalliques
- Les pots et les boîtes
- Les barquettes
- Les sacs et sachets
- Les films

**ATTENTION AUX CARTONS !**  
Seules les cartonnnettes sont acceptées dans le tri sélectif ; les cartons dont le volume est supérieur à celui d'une boîte à chaussures sont à déposer EN DÉCHÈTRERIE afin de ne pas surcharger les sacs, bacs ou conteneurs.

Un doute, une question sur le tri ?  
02 33 25 32 38  
www.sictom-nogentle-rotrou.fr

Il existe des points d'apport volontaire dans toutes les communes du SICTOM.  
Selon votre secteur d'habitation.

### ⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire
Contenants			 	
Nombre et volumes	3 334 bacs (2 910 bacs de <b>120L pour l'habitat individuel</b> et 424 bacs de <b>240 L pour l'habitat collectif</b> ) Bacs loués à la société SULO (PO)	191 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m <sup>3</sup>	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel) + bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	170 conteneurs de 4 ou 6 m <sup>3</sup>
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon-Arcisses (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Captage plus important,</li> <li>- Pas de surcoût de collecte car <b>substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapté à l'habitat peu dense,</li> <li>- Évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important,</li> <li>- Qualité du tri meilleure.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Captage moins important.</li> </ul>

### 1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte-à-porte sur les zones agglomérées des communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses) a été mise en place.

Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des sacs en papier biodégradable de 100L devant leur domicile. En 2022, 3 570 sacs ont été vendus dans 3 points de vente répartis sur les 2 communes.

## 1.4. Les Déchèteries

Les déchèteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchèteries situées à Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne et Nogent-le-Rotrou. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri.

Les deux premières (Thiron-Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchèterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1<sup>er</sup> septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à l'extension et à la rénovation de la déchèterie de Thiron-Gardais en 2015 et à l'extension et à la rénovation de la déchèterie de Charbonnières au cours de l'année 2017.



### ⇒ Les Déchets acceptés

 BATTERIES	 CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	 GRAVATS / INERTES	 HUILES DE VIDRAGE	 MÉTAUX
 PILES ET ACCUMULATEURS	 ENCOMBRANTS	 PAPIERS	 VERRES	 GRANDS ÉLECTROMÉNAGERS	 PETITS APPARELS MÉNAGERS	 ÉCRANS
 EMBALLAGES MÉNAGERS	 HUILES VÉGÉTALES	 BOIS	 CARTOUCHES D'ENCRE	 CAPSULES CAFÉ NESPRESSO	 LAMPES	 MOBILIER
			 TEXTILES	 CARTOUCHES		

Sur Nogent-le-Rotrou uniquement

Sur Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais et Charbonnières

### ⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchèteries notamment :



 MÉDICAMENTS	 ORDURES MÉNAGÈRES	 PNEUMATIQUES	 AMIANTE / CIMENT	 DÉCHETS RADIOACTIFS
 BOUTEILLES DE GAZ	 EXTINCTEURS	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	 TERRE	 DÉCHETS EXPLOSIFS

Sont également interdits les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

## ⇒ Les Horaires d'ouverture

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels aux horaires suivants :

THIRON GARDAIS	NOGENT-LE-ROTROU	LE THEIL/HUISNE	CHARBONNIERES
Rue des Tilleuls Tél. : 02 37 49 50 79	Les Barbaras Tél. : 02 37 52 97 21	La Porcherie Tél. : 02 37 49 67 81	La Ferrandière Tél. : 02 37 49 11 24
<b>HIVER</b> (du 1 <sup>er</sup> oct au 31 mars)	<b>HIVER</b> (du 1 <sup>er</sup> oct au 31 mars)		
LUNDI : 14h00-17h30	LUNDI à SAMEDI : 8h00-12h00 / 13h30-17h00	LUNDI : 13h30-17h30	LUNDI : 9h00-12h00
MERCREDI : 14h00-17h30		MERCREDI : 9h00-12h00 / 13h30-17h30	MERCREDI : 13h30-17h30
VENDREDI : 14h00-17h30	<b>ÉTÉ</b> (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 sept)	VENDREDI : 9h00-12h00 / 13h30-17h30	VENDREDI : 14h00-17h00
SAMEDI : 9h-12h / 14h-17h30	LUNDI à VENDREDI : 8h00-12h00 / 13h30-18h45	SAMEDI : 9h00-12h00 / 13h30-17h15	SAMEDI : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
<b>ÉTÉ</b> (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 sept)			
LUNDI : 14h00-17h30			
MERCREDI : 9h-12h / 14h-17h30			
VENDREDI : 9h-12h / 14h-17h30			
SAMEDI : 9h-12h / 14h-17h30			

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchèteries. Elles doivent gérer des volumes en hausse et des produits potentiellement dangereux tout en assurant un accueil des usagers de bonne qualité et sécurisé. Autant d'enjeux qui vont impacter **l'organisation du service** et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchèteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Les sites de NOGENT-LE-ROTROU et du THEIL-SUR-HUISNE **le seront d'ici peu**.

## 2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte-à-porte avec les déchets résiduels ou en déchèteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité. En outre, les professionnels sont tenus de trier leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

### 2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs de déchets ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 39 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à 2 500L par semaine.

Pour une production supérieure ou égale à 2 500L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la REDEVANCE SPECIALE.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 9 établissements sont soumis à cette redevance.

**La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».**

Le SICTOM a distribué 77 bacs pour un volume de 41 140 L au 31 décembre 2022. Ces bacs sont loués à la société ESE (CITEC Environnement).



## 2.2. Collectes en Déchèteries

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les produits réutilisables ou recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...)</li> <li>- Dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par semaine</li> </ul>	les gravats (certains déchets de <b>démolition, vitres, ...</b> )	12,00 euros / m <sup>3</sup> limité à 2 m <sup>3</sup> par semaine
	les encombrants (meubles, <b>déchets volumineux, etc...</b> )	13,50 euros / m <sup>3</sup>
	les déchets verts (gazon, <b>branchages, etc...</b> )	13,00 euros / m <sup>3</sup> limité à 12 m <sup>3</sup> par semaine
	les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg

A noter : ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008.



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchèterie pour les professionnels tels que l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les **pneumatiques, etc...**

- **Nombre de bénéficiaires :**

97 professionnels ont effectué des dépôts payants en déchèteries **au cours de l'année 2022**.  
102 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

- **Volume de déchets déposés :**

	2019	2020	2021	2022
Encombrants	645 m <sup>3</sup>	508 m <sup>3</sup>	412 m <sup>3</sup>	487 m <sup>3</sup>
Gravats	144 m <sup>3</sup>	100 m <sup>3</sup>	116 m <sup>3</sup>	136 m <sup>3</sup>
Déchets toxiques	616 kg	464 kg	1 015 kg	1 461 kg
Déchets verts	159 m <sup>3</sup>	59 m <sup>3</sup>	72 m <sup>3</sup>	152 m <sup>3</sup>

*Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.*

## 2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de Nogent-le-Rotrou et Margon a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que des autres communes du syndicat, non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons en déchèteries.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

- **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.  
76 t de cartons ont été collectés en 2022.

### 3. Les tonnages collectés et leur évolution

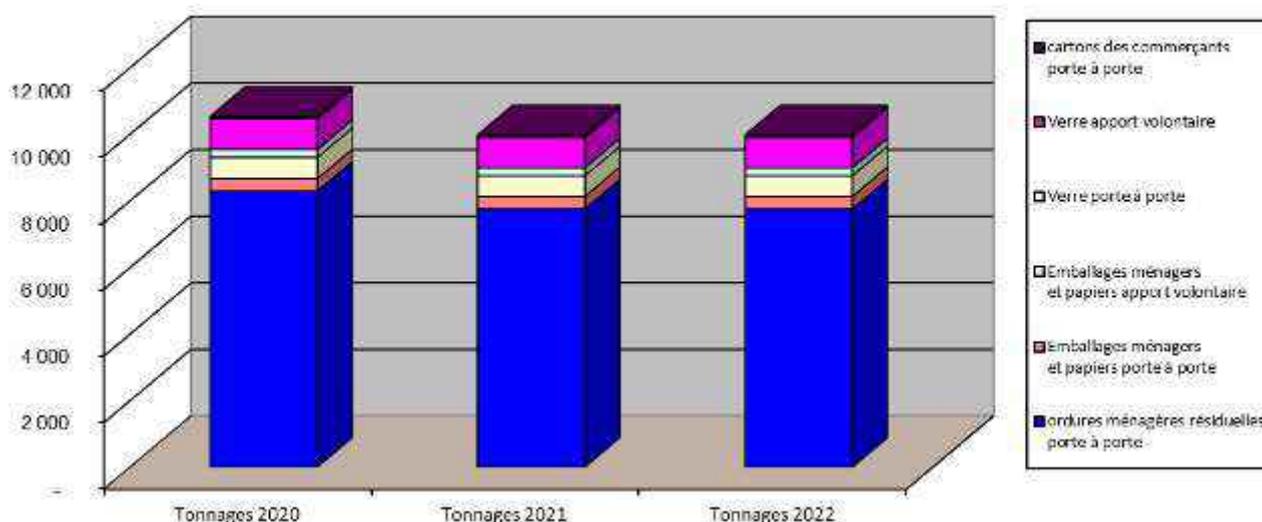
#### 3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Evolution 2021-2022
OM	Collecte des ordures ménagères	Porte-à-porte	8 266	8 296	7 764	-6,42%
SELECTIF	BIFLUX (emballages et papiers en mélange)	Apport volontaire	630	633	619	-2,27%
		Porte-à-porte	372	377	376	-0,23%
	Verre	Apport volontaire	888	924	912	-1,28%
		Porte-à-porte	249	240	238	-0,88%
	Cartons des commerçants	Porte-à-porte	64	70	76	+8,29%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 203</i>	<i>2 244</i>	<i>2 221</i>	<i>-1,04%</i>
	TOTAL		10 469	10 540	9 984	-5,27%

**Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer, les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.**

⇒ On constate une diminution des déchets collectés sur l'année 2022.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les emballages ménagers et les papiers, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les quantités de refus (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du temps de stockage.

Pour le verre, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

### 3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte

TONNAGES	2020	2021	2022
Déchets verts en PAP	22,22 t	32,72 t	23,40 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte sur Nogent-le-Rotrou et Margon sont en diminution par rapport à l'année dernière.

### 3.3. Les tonnages collectés en déchèteries

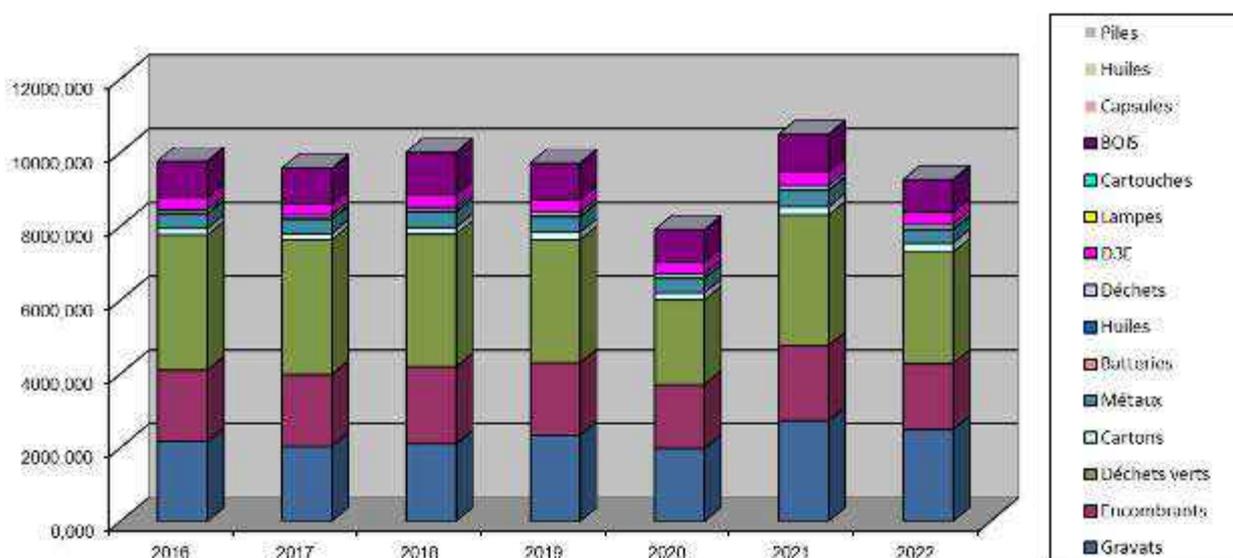
Type	Déchèteries	2019	2020	2021	2022	Evolution
Gravats	Thiron-Gardais	320,72 t	253,20 t	388,24 t	320,72 t	
	Charbonnières	329,16 t	286,96 t	506,40 t	447,32 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 282,88 t	1 038,12 t	1 291,32 t	1181,60 t	
	Le Theil-sur-Huisne	406,86 t	402,24 t	548,60 t	540,16 t	
	Total	2 339,62 t	1 980,52 t	2 734,56 t	2 489,80 t	- 8,95 %
Encombrants	Thiron-Gardais	426,50 t	374,94 t	426,04 t	319,82 t	
	Charbonnières	354,04 t	335,48 t	340,54 t	314,40 t	
	Nogent-le-Rotrou	799,36 t	663,62 t	848,78 t	754,10 t	
	Le Theil-sur-Huisne	383,02 t	354,38 t	419,24 t	395,22 t	
	Total	1 962,92 t	1 728,42 t	2 034,60 t	1 783,54 t	- 12,34 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	554,42 t	364,52 t	519,10 t	448,90 t	
	Charbonnières	354,98 t	250,80 t	397,10 t	373,64 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 837,97 t	1 276,58 t	1 949,26 t	1 630,66 t	
	Le Theil-sur-Huisne	589,94 t	410,72 t	672,94 t	568,56 t	
	Total	3 337,31 t	2 302,62 t	3 538,40 t	3 021,76 t	-14,60 %
Cartons	Thiron-Gardais	42,82 t	46,66 t	53,40 t	51,26 t	
	Charbonnières	37,18 t	34,04 t	39,74 t	48,92 t	
	Nogent-le-Rotrou	72,22 t	67,94 t	82,38 t	92,10 t	
	Le Theil-sur-Huisne	43,32 t	38,20 t	48,80 t	56,90 t	
	Total	195,54 t	186,84 t	224,32 t	249,18 t	+ 11,08 %
Métaux	Thiron-Gardais	92,86 t	79,64 t	96,28 t	74,62 t	
	Charbonnières	84,36 t	73,82 t	78,12 t	71,28 t	
	Nogent-le-Rotrou	157,20 t	147,92 t	170,24 t	139,18 t	
	Le Theil-sur-Huisne	90,56 t	87,38 t	91,58 t	79,48 t	
	Total	424,98 t	388,76 t	436,22 t	364,56 t	-16,43 %

Batteries	Thiron-Gardais	1,516 t	1,552 t	1,055 t	1,086 t	
	Charbonnières	1,386 t	1,191 t	1,965 t	1,716 t	
	Nogent-le-Rotrou	2,773 t	2,159 t	2,767 t	2,736 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,952 t	1,235 t	0,869 t	0,558 t	
	Total	6,627 t	6,137 t	6,656 t	6,096 t	- 8,41 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	2,790 t	1,800 t	4,500 t	2,880 t	
	Charbonnières	1,800 t	1,350 t	0,900 t	2,700 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,590 t	4,590 t	5,220 t	6,300 t	
	Le Theil-sur-Huisne	2,610 t	1,810 t	3,150 t	3,420 t	
	Total	11,790 t	9,550 t	13,770 t	15,300 t	+ 11,11%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	16,219 t	17,396 t	23,577 t	19,626 t	
	Charbonnières	19,264 t	17,192 t	21,734 t	20,957 t	
	Nogent-le-Rotrou	47,885 t	43,437 t	54,448 t	53,449 t	
	Le Theil-sur-Huisne	18,584 t	21,419 t	28,106 t	22,343 t	
	Total	101,952 t	99,444 t	127,865 t	116,375 t	- 8,99 %
Piles	Thiron-Gardais	0,839 t	0,787 t	0,703 t	0,778 t	
	Charbonnières	0,763 t	0,477 t	0,591 t	0,990 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,039 t	1,113 t	1,932 t	1,021 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,649 t	0,796 t	1,031 t	0,673 t	
	Total	3,290 t	3,173 t	4,257 t	3,462	-18,68 %
DEEE	Thiron-Gardais	62,522 t	59,533 t	68,870 t	64,787 t	
	Charbonnières	62,072 t	50,209 t	64,666 t	59,922 t	
	Nogent-le-Rotrou	166,658 t	152,664 t	170,987 t	145,588 t	
	Le Theil-sur-Huisne	59,092 t	65,517 t	73,838 t	64,666 t	
	Total	350,344 t	327,923 t	378,361 t	334,963 t	- 11,47 %
MEUBLES	Thiron-Gardais	0,00 t	14,320 t	98,320 t	107,880 t	
	Charbonnières	0,00 t	8,120 t	105,820 t	110,300 t	
	Nogent-le-Rotrou	343,12 t	330,60 t	412,880 t	412,860 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,000 t	
	Total	343,12 t	353,04 t	617,020 t	631,040 t	+ 2,27 %-
Lampes	Thiron-Gardais	0,272 t	0,100 t	0,271 t	0,136 t	
	Charbonnières	0,120 t	0,210 t	0,202 t	0,086 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,756 t	0,589 t	0,633 t	0,732 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,140 t	0,246 t	0,246 t	0,340 t	
	Total	1,288 t	1,145 t	1,352 t	1,294 t	- 4,31%
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,060 t	0,089 t	0,122 t	0,071 t	
	Charbonnières	0,055 t	0,037 t	0,076 t	0,069 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,150 t	0,123 t	0,315 t	0,329 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,055 t	0,062 t	0,084 t	0,175 t	
	Total	0,320 t	0,311 t	0,597 t	0,644	+ 7,87%
Bois	Thiron-Gardais	201,39 t	172,02 t	170,68 t	148,020 t	
	Charbonnières	170,25 t	160,03 t	151,78 t	137,960 t	
	Nogent-le-Rotrou	407,43 t	336,62 t	408,98 t	350,340 t	
	Le Theil-sur-Huisne	201,06 t	202,72 t	265,82 t	243,320 t	
	Total	980,13 t	871,39 t	997,26 t	879,640 t	- 11,79%

Capsules Nespresso	Thiron-Gardais	0,267 t	0,259 t	0,530 t	NC	
	Charbonnières	0,231 t	0,146 t	0,310 t	NC	
	Nogent-le-Rotrou	0,930 t	0,691 t	0,870 t	NC	
	Le Theil-sur-Huisne	0,166 t	0,213 t	0,580 t	NC	
	Total	1,594t	1,309 t	2,290 t	NC	-%
Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,530 t	0,467 t	0,626 t	0,409 t	
	Charbonnières	0,491 t	0,387 t	0,438 t	0,303 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,548 t	0,437 t	0,427 t	0,606 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,316 t	0,259 t	0,403 t	0,209 t	
	Total	1,885 t	1,550 t	1,894 t	1,527 t	-19,38%
Cartouches fusils	Thiron-Gardais	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Charbonnières	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,120 t	0,175 t	0,300 t	0,300 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Total	0,120 t	0,175 t	0,300 t	0,300 t	0,00%

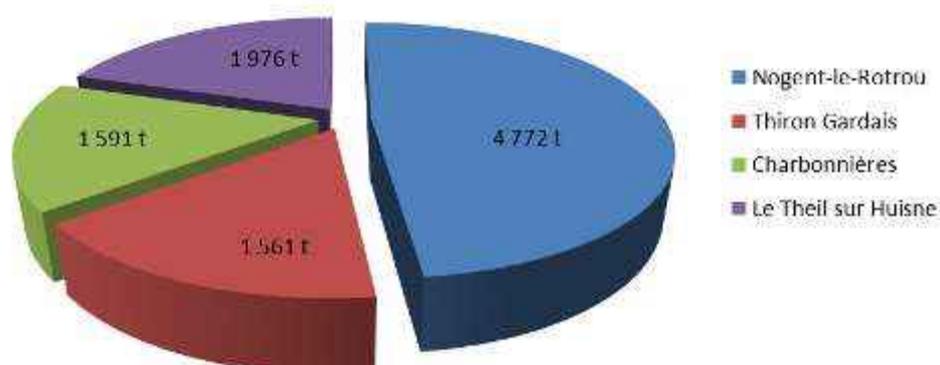
TOTAL	10 062,83 t	8 262,307 t	11 119,722 t	9 899,481 t	- 10,97%
-------	-------------	-------------	--------------	-------------	----------

### Evolution des tonnages de déchèteries



⇒ Diminution (- 11% des tonnages) des déchets collectés en déchèteries en 2022.

### Tonnages collectés par déchèterie en 2022



## B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

### 1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération CMTV (Chartres Métropole Traitement Valorisation) à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	TRISALID VEOLIA à SARAN (45)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	PAPREC CRV Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	PASSENAUD Recyclage Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles/Métaux	PAPREC CRV via Passenaud Recyclage Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	RECYDIS Le Mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le Mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE via MARTIN Environnement Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage
<b>Cartouches d'encre</b>	PRINTERRE Chérisy (28)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le Mans (72)	Valorisation
Lampes	ECOSYSTEM via PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage
<b>Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)</b>	ECOMOBILIER via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
Cartouches de fusils	<b>Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir</b> La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage

## 2. Les unités de traitement et de valorisation

### 2.1. L'Usine d'Incinération



L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du SICTOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en lieu et place du SOMEL, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir qui a été dissout.

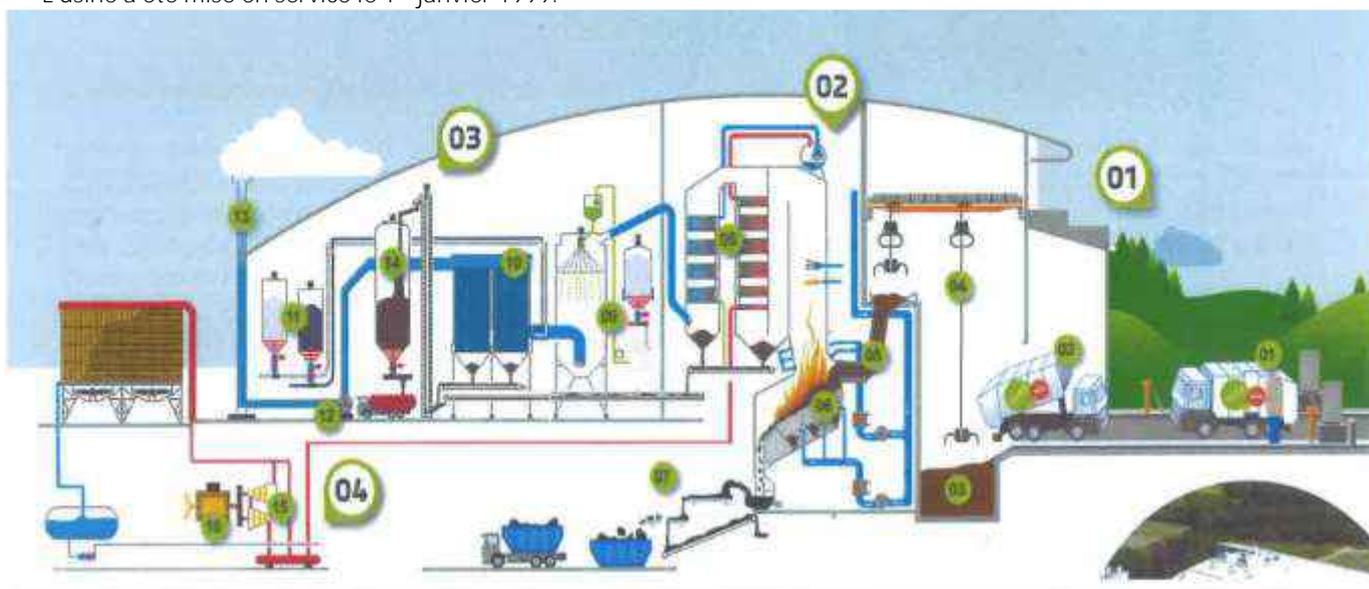
Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à Mainvilliers, où est située l'usine d'incinération, CMTV.

La délégation de service public qui a été confiée à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'est achevée au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour se faire, la régie CMTV (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) a été créée.

Localisation : La Mare Corbonne  
28300 MAINVILLIERS  
Exploitant : CMTV  
Régie Chartres Métropole  
Propriétaire : Chartres Métropole

#### ⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération

L'usine a été mise en service le 1<sup>er</sup> janvier 1999.



L'usine est constituée de deux lignes identiques. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
  - un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
  - une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La capacité de traitement théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

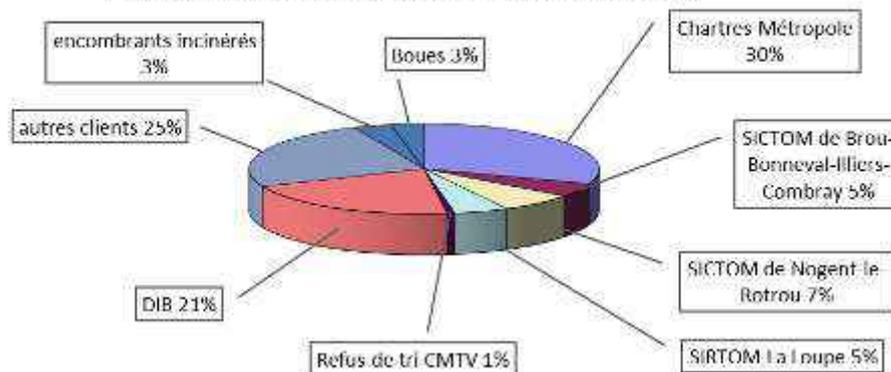
⇒ La combustion des ordures ménagères produit de l'énergie électrique dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

## ⇒ Origine des apports et tonnages traités

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, suite à la dissolution du SOMEL, et à l'adhésion de l'agglomération du Pays de DREUX au SITREVA, CMTV valorise les déchets du groupement de coopération composé de Chartres Métropole, du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de La Loupe/Courville. Des déchets industriels banals (DIB) et déchets de clients multiples sont également traités en complément dans cette usine.

	2019	2020	2021	2022
CHARTRES METROPOLE	37075 t	34 492t	NC	34 357 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	5 688 t	5 779 t	NC	5 698 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 092 t	8 266 t	8 296 t	7 764 t
SIRTOM de La Loupe	6 103 t	6 231 t	NC	5 662 t
DIB	25 427 t	22 874 t	NC	23 474 t
Encombrants incinérés	-	3 868 t	NC	3 920 t
Refus de tri du groupement CMTV	1 370 t	2 254 t	NC	823 t
Autres clients	21 363 t	22 636 t	NC	28 200 t
Collecte sélective (cause COVID)		1 236 t	0 t	0 t
Boues				3 494 t
<b>TOTAL</b>	<b>105 118 t</b>	<b>107 636 t</b>	<b>111 825 t</b>	<b>113 392 t</b>

### Provenance des déchets valorisés à CMTV en 2022



## ⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2020	2021	2022
Production de mâchefers	23 435 tonnes Soit 217 kg /t de déchets	24 734 tonnes Soit 210 kg /t de déchets	26 320 tonnes Soit 232 kg /t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2020	2021	2022
Métaux ferreux valorisés	1 430 tonnes 6,102 % des mâchefers bruts 1,33 % des tonnes traitées	1 430 tonnes 5,782 % des mâchefers bruts 1,27 % des tonnes traitées	1 119 tonnes 4,252 % des mâchefers bruts 0,99 % des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	170 tonnes 0,725 % des mâchefers bruts 0,158 % des tonnes traitées	170 tonnes 0,687 % des mâchefers bruts 0,152 % des tonnes traitées	233 tonnes 0,885 % des mâchefers bruts 0,208 % des tonnes traitées
Mâchefers utilisés en sous couche routière	21 834 tonnes	21 834 tonnes	24 968 tonnes

- **Production d'électricité**

	2020	2021	2022
<b>Production d'électricité</b> (électricité exportée sur le réseau)	49 527 MWh 0,459 MWh/tonne traitée	57 762 MWh 0,516 MWh/tonne traitée	63 688 MWh 0,562 MWh/tonne traitée

⇒ **Produits non valorisés issus de l'incinération**

- **Production de REFIOM** (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2020	2021	2022
Production de REFIOM	4 628 tonnes 42,90 kg/tonne traitée	4 586 tonnes 41,01 kg/tonne traitée	4 964 tonnes 43,78 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1).

⇒ **Performance énergétique de l'usine**

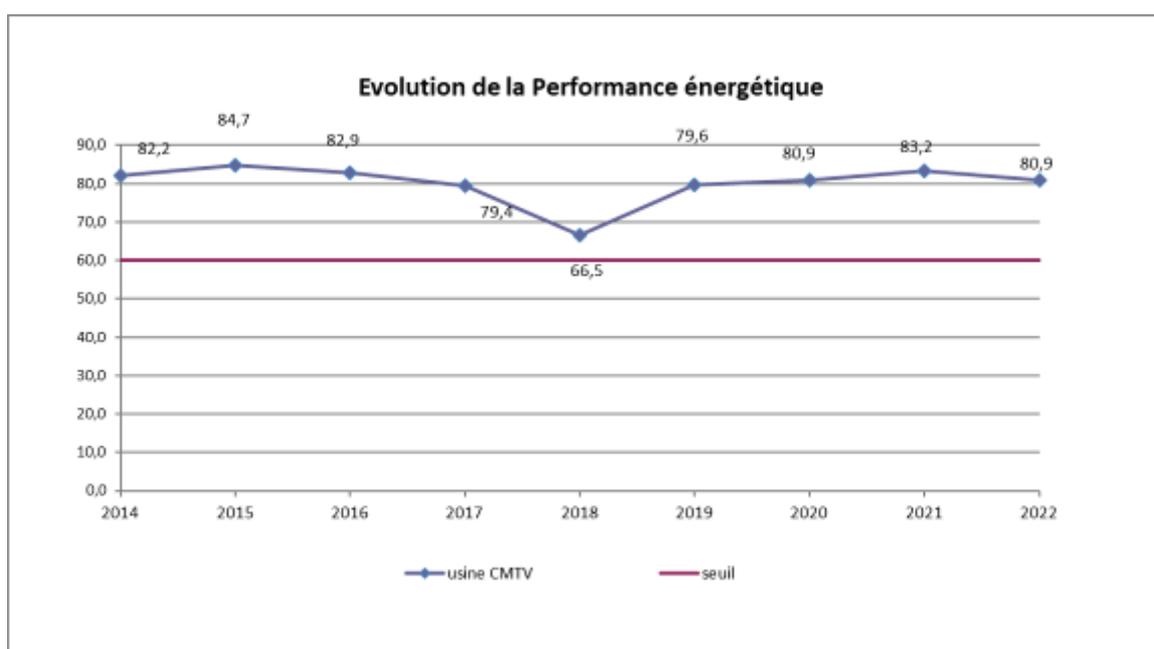
La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

**REGLEMENTATION :**

**Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009** fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 (60%) si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 (65%) pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique de l'usine.

Pour l'année 2022, le taux de performance de l'usine s'élève à 80,9%



## 2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans un centre de tri, TRISALID à SARAN.

Localisation : Rue de la Motte  
Pétrée  
45770 SARAN  
Exploitant : VEOLIA

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Dans le cadre d'une délégation de service public, ORLEANS Métropole a confié au groupe VEOLIA la gestion de ce centre de tri.

Le centre de tri a été mis en service en 1995.

Des travaux de rénovation ont été menés en 2020 : **refonte complète de l'installation afin de pouvoir recevoir les déchets collectés** avec les extensions de consignes de tri et augmenter la capacité de traitement.

- Capacité de tri : 32 000 tonnes / an
- Capacité réglementaire du centre de tri : 35 000 tonnes/an.

### ⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	SUEZ via papeterie STORA à Langerbrugge (Belgique)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)	VEOLIA via PLASTIPAK à Ste Marie la Blanche (21) WELLMAN à Verdun (55) SOREPLA à Neufchâteau (88) WELLMAN à Neufchâteau (88)	Fibres textiles
Mix PEHD-PP (polypropylène)	VEOLIA via ECOPLASTICS à Brenouille (60)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Flux développement (PET coloré, opaque, barquettes, pots ...)	CITEO via TRIVOSGES SITA à Epinal (88)	Fibre de polyesters pour le bâtiment, l'automobile et le textile, production de granulés, <b>bouteilles PET opaques ...</b>
Films PE (polyéthylène)	VEOLIA via MACHAON à Chalon en Champagne (51)	Production de paillettes pour fabrication de nouveaux objets en PE
Acier	ARCELOR Mittal à Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	VEOLIA via RECUPERACIONES PEREZ à Tulcia (Espagne)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé
Briques	REVIPAC via LUCART à Laval sur Vologne (88)	Papier toilette, essuie-tout
Gros de magasins	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé

## ⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

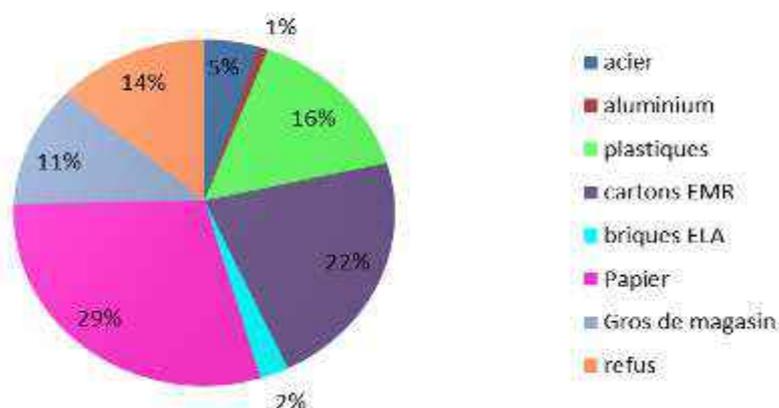
❖ La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange) à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

%	Acier	Aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons EMR	Briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2019	4,04	0,26	6,58	1,75	2,20	13,67	1,78	39,45	8,83	21,44
2020	3,67	0,26	7,66	2,09	2,83	15,49	2,13	26,62	17,20	22,05
2021	3,99	0,24	6,88	1,71	2,28	14,21	1,70	30,89	16,01	22,09

Extension des consignes

%	Acier	Alu	Petits alu	PET clair	PE-PP	Flux devlpt	Films	Briques ELA	Cartons	Papier	Gros de magasin	Refus
2022	4,97	0,68	0,16	7,19	4,09	3,09	1,27	2,31	21,79	29,13	11,58	13,74

composition du Biflux (emballages et papiers) en ECT



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants. Cette année, le taux de refus des emballages en sortie de centre de tri est de 13,74 %.

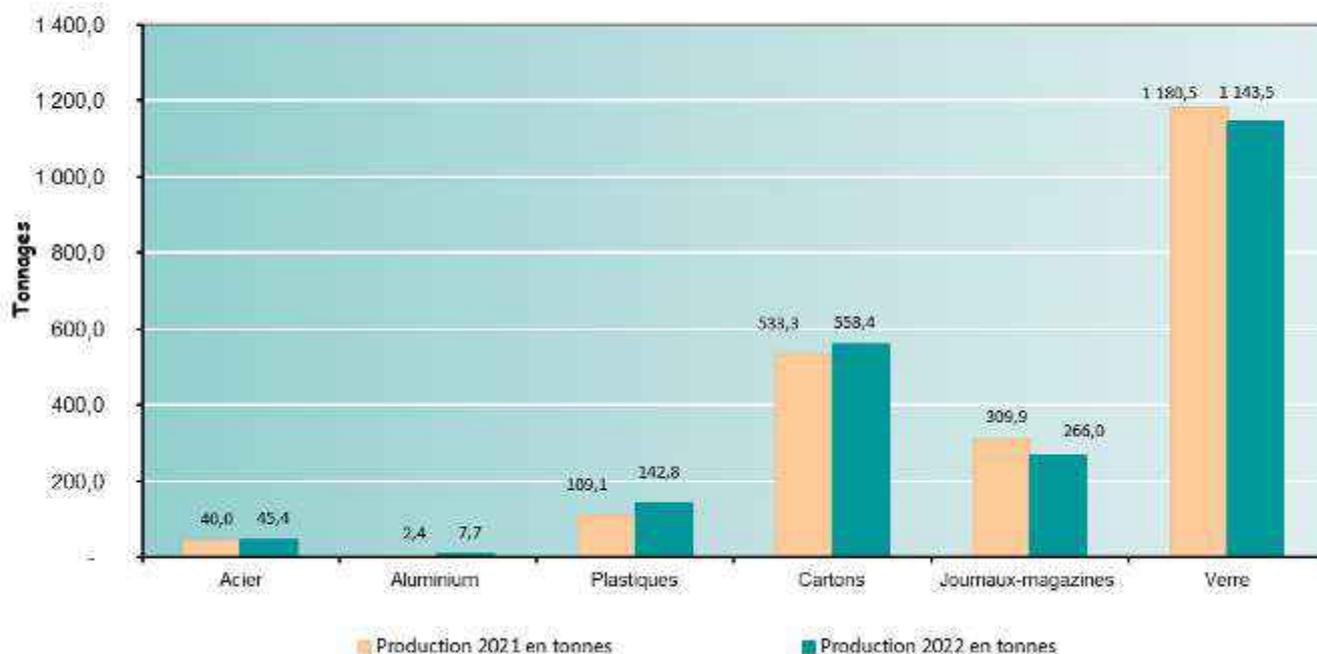
## ⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2021 (en tonnes)	2022 (en tonnes)	Ratio 2022 (en kg/hab)	Gisement national 2021 tous milieux*
Acier	40,02	45,42	1,42	5,00
Aluminium	2,40	7,71	0,24	
PET clair	69,07	65,69	2,06	17,3
PET foncé/flux développement	17,18	28,19	0,88	
PE-PP	22,87	37,37	1,17	
Film		11,56	0,36	
Sous Total plastiques	109,12	142,81	4,47	
Cartons collecte sélective	142,58	198,94	6,24	16,5
Briques collecte sélective	17,09	21,08	0,66	
Cartons déchèteries	213,10	232,67	7,30	
Gros de magasin	160,53	105,75	3,32	
Sous Total cartons	533,30	558,44	17,52	16,5
Papiers	309,94	266,04	8,34	15,00
Verre	1 180,50	1 143,52	35,87	35,3
TOTAL	2 175,27	2 163,93	67,88	89,10

\*base de données Liquidatif 2021 CITEO

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

### Evolution de la production des matériaux recyclés



Les performances du SICTOM pour l'année 2022 sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente. La production de matériaux recyclés a diminué de 0,5%.

Les performances de tri en kg par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des verres et des cartons (ces chiffres ne sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », et aux changements des pratiques (ampleur du numérique).



Le recyclage des emballages est soutenu financièrement par l'éco-organisme CITEO (anciennement ECO EMBALLAGES) grâce à un mécanisme de contribution financière des metteurs sur le marché d'emballages.

Le recyclage de papiers est soutenu également financièrement par l'éco-organisme CITEO (anciennement ECO FOLIO) même dispositif d'écocontribution pour les émetteurs de papiers imprimés.

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Information REP emballages 2018-2022 :

Le cahier des charges pour 2018-2022, met en œuvre un nouveau barème (Barème F), il est conçu pour favoriser l'extension des consignes de tri afin d'atteindre l'objectif de 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers.

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Pour l'année 2023, CITEO a prolongé par avenant le barème F, le temps que le nouvel agrément soit publié.

### 2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchèteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une plate-forme de compostage.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers  
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- Réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- Enlèvement des indésirables,
- Broyage si nécessaire,
- Mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- Mise en andain,
- Fermentation avec retournement des andains,
- Criblage,
- Maturation,
- Épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

### 2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (C.E.T. 2) également appelé Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux, traite une partie des déchets des déchèteries.

Localisation : Les Vaugarniers  
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m<sup>3</sup>, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.



## C. PERFORMANCES DU SICTOM

RAPPELS des OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixait les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans,
- Diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérées ou enfouies à horizon 2012.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- Recycler 60% des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- Réduire de 50% les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



### 1. Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	2010	2017	2018	2019*	2020*	2021*	2022*
Tonnage OMR	10 217 T	8 318 T	8 299 T	8 092 T	8 266 T	8 296 T	7 764 T
Population	35 870 hab	34 265 hab	33 858 hab	33 661 hab	32 767 hab	32 933 hab	32 664 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	242,75	245,11	240,40	252,27	251,91	237,69
Indice de réduction des quantités	Base 100	-14,77%	-13,95%	-15,60%	-11,43%	-11,56%	-16,55%

\*ont été inclus les populations de Dancé et Condeau pour le calcul du ratio

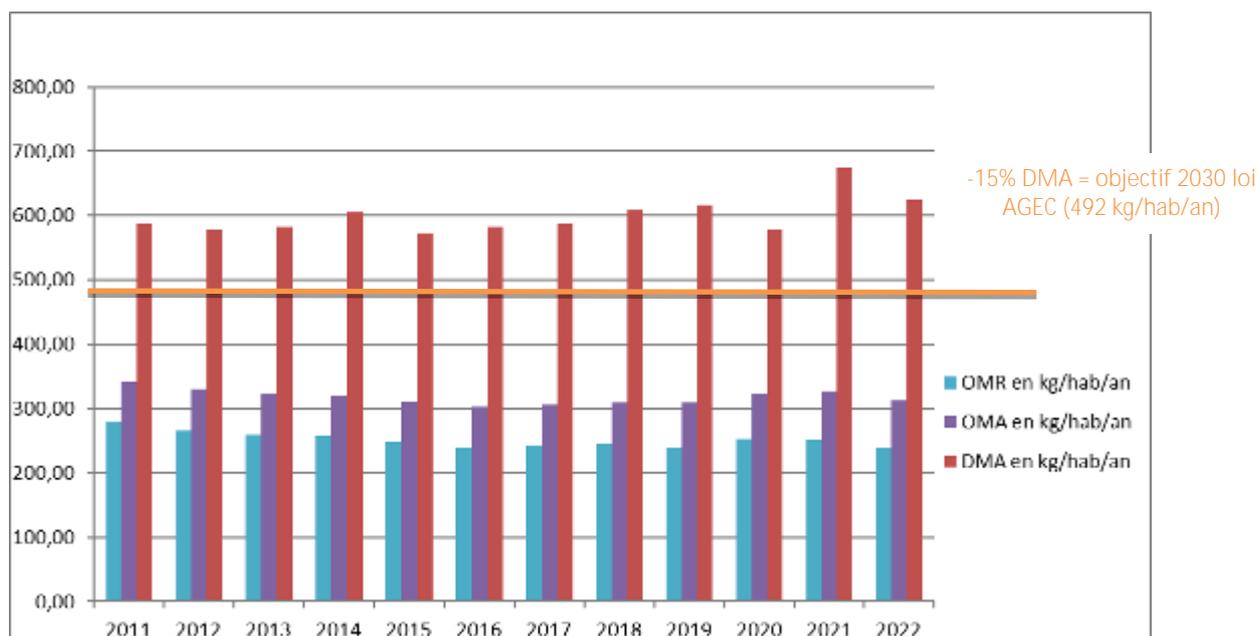
Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage OMA	12 543 T	10 506 T	10 473 T	10 190 T	10 469 T	10 540 T	9 984 T
population	35 870 hab	34 265 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 188 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	306,61	309,32	309,93	322,81	327,94	313,16
Indice de réduction des quantités	base 100	-12,32%	-11,54%	-11,37%	-7,68%	-6,25%	-10,44%

Evolution des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchèteries y compris les gravats et les autres collectes) :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage DMA	20 765 T	20 106 T	20 590 T	20 280 T	18 758 T	21 693 T	19 908 T
pop	35 870 hab	34 265 hab	33 858 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 888 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	586,78	608,13	616,83	578,40	674,74	624,45
Indice de réduction des quantités	base 100	+1,36%	+5,05%	+6,55%	-0,09%	+16,56%	+7,87%

⇒ Objectif « AGEC » à atteindre en 2030 : -15% (=492 kg/hab/an de DMA)



⇒ **Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :**

Années	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage enfouis	2 068,92	1 946,30	2 091,54	1 962,92	1 728,42	2 034,60	1 783,54
Indice de réduction des quantités	Base 100	-6%	+1,1%	-5,1%	-16,46%	-1,66%	-13,79%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

## 2. Valorisation

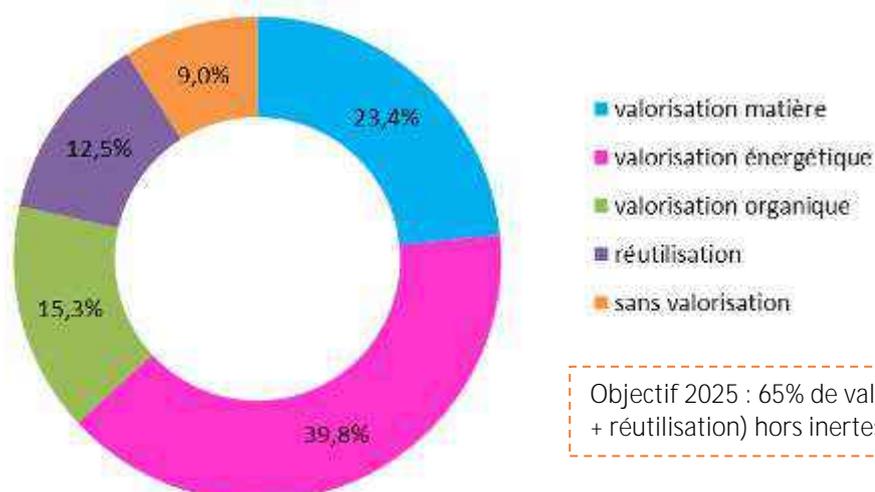
⇒ **Les chiffres clés 2022 :**

78,5% des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE :	39,8%
VALORISATION MATIERE :	23,4%
VALORISATION ORGANIQUE :	15,3%

12,5 % des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchèteries)

Seulement 9 % des déchets collectés **ne bénéficient d'aucune valorisation** (enfouissement).

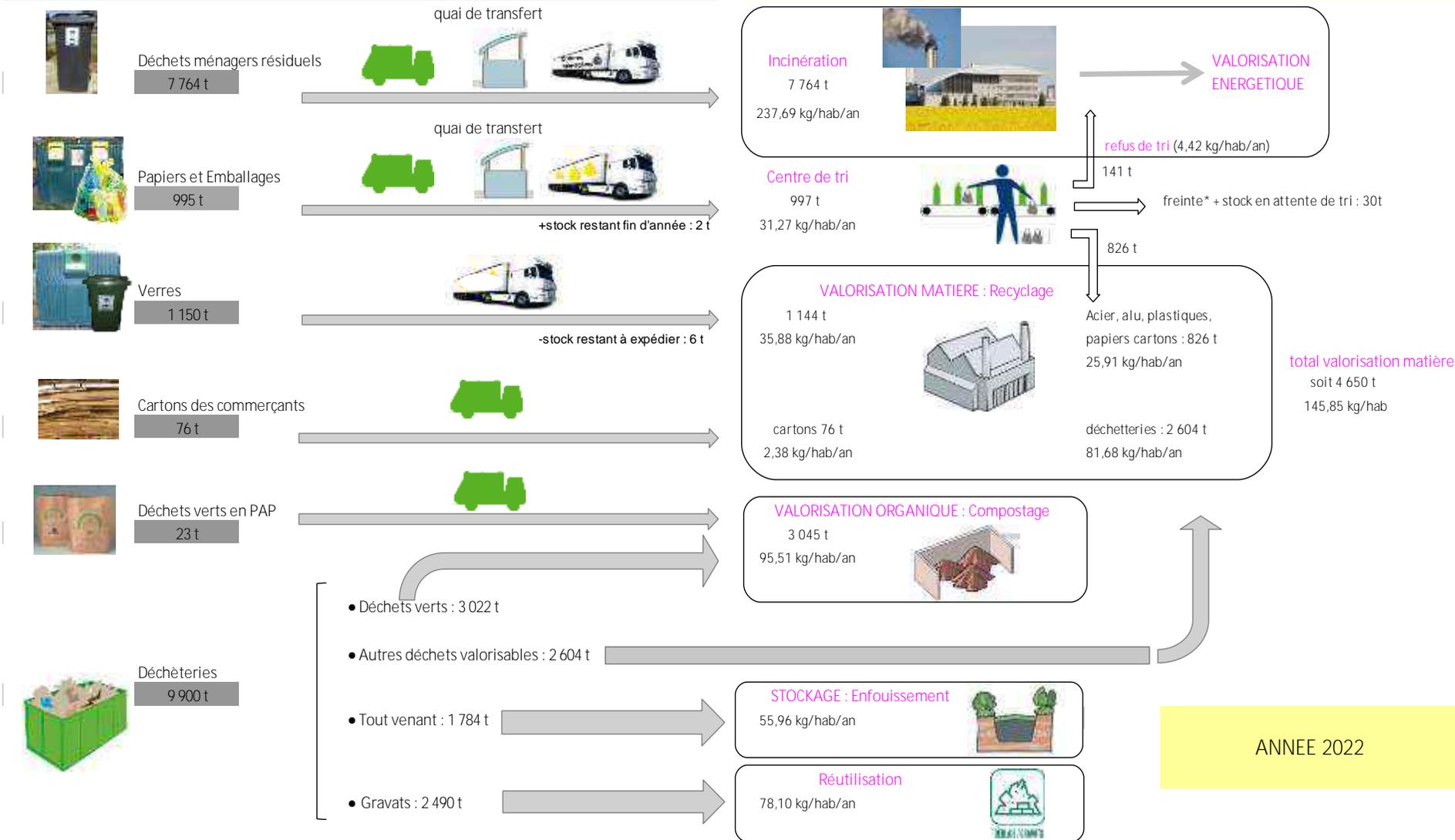


Objectif 2025 : 65% de valorisation (matière + organique + réutilisation) hors inertes, hors DDS (loi LTE de 2015)

⇒ **Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :**

# collecte

# traitement



TOTAL collecté 19 908 t

\*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...

pour les services "collecte OM" sont incluses les pop de Dancé et Condeau : 32 664 hab

## D. COMMUNICATION ET PREVENTION

### 1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou engage régulièrement des actions de communication **auprès des usagers et des scolaires**. C'est le rôle de **l'ambassadeur du tri**, présent au sein du SICTOM depuis mars 2009.

Ses missions :

- Sensibiliser et informer sur le tri des déchets,
- Faire changer les comportements,
- Réaliser des contrôles et des diagnostics,
- Mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

#### 1.1 - Les Outils de Communication

En 2022, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

- ❖ Refonte graphique du journal du SICTOM et édition de 2 numéros :



Journal n°27 publié en mai 2022



Journal n°28 publié en novembre 2022



- ❖ Campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri (depuis le 1er juillet 2022) :

Distribution de 17 405 « kits de communication » dans les boîtes aux lettres des habitants des 39 communes du SICTOM Nogent-le-Rotrou (**lettre d'information**, mémo-tri en recto-verso) en juin.



Courrier + mémo-tri  
à tous les habitants



- ❖ Mémo-tri : mémo sur les consignes de tri à destination des usagers



recto



verso

- ❖ Lettre d'information : annonce officielle de l'évolution des consignes de tri



- ❖ Changement de la signalétique sur tous les bac jaunes collectifs de Nogent le Rotrou et Margon

✓ Autocollant sur les bacs de tri

**TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT**



- ❖ Changement de la signalétique sur tous les PAV

✓ Autocollant sur les colonnes de tri



- ❖ Signalétiques à la disposition des collectivités, des écoles, des associations, des bailleurs

Des supports numériques rappelant les consignes de tri ont été envoyés aux mairies et ils peuvent être imprimés au besoin. D'autres supports, tenant compte des nouvelles consignes de tri, ont été conçus et envoyés aux établissements scolaires du secondaire.



Flyers



Salle de fêtes



Affiche locaux propreté

❖ Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP

Les consignes de tri sont précisées sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTROU pour la collecte des emballages et du papier en porte-à-porte.



Des permanences de distribution des sacs sont assurées 2 fois par mois pour les habitants de Nogent-le-Rotrou (hors habitat collectifs et desservis par la collecte sélective du mercredi) au 30 rue Doullay : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois (9h-12h45 et 14h-19h).

**Pour les habitants de Margon (commune d'Arcisses), les sacs sont disponibles à la Mairie de Margon tout au long de l'année.**

Sac jaune de collecte

❖ Disque de tri

Aimanté, il se fixe au frigo pour être toujours visible et permet de faire un tour d'horizon des différents déchets et de leurs filières de tri.

❖ Site internet

Mise à jour du site Internet du SICTOM (refonte en 2021)

Lancement du nouveau site internet Sictom de Nogent-le-Rotrou le mardi 7 juin 2022.

Il permet d'**informer les habitants** du territoire en temps réel des actualités et des informations à mettre en avant en matière de tri et de prévention des déchets. On y trouve une carte du territoire sous forme de plan interactif, avec des **informations sur l'ensemble** des points de collectes du SICTOM, nos publications, un agenda des événements à venir, une présentation du SICTOM et des actions menées, des informations sur le tri et sur les différentes collectes du territoire, sur les déchèteries, sur la réduction des déchets...



Disque de tri



<http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>

❖ Page Facebook

La page Facebook permet de maintenir un contact direct avec les habitants du territoire et les communes, en leur transmettant des informations quotidiennes sur les actualités du SICTOM, les déchèteries, les collectes, les actions **mises en place...** Il nous permet également de **rappeler de manière ludique les consignes de tri, d'échanger des astuces pour réduire ses déchets, de donner des informations générales et des pistes de réflexions sur les déchets ou encore de rendre compte des caractérisations réalisées (et de réajuster les consignes de tri en fonction).**

**Meilleures publications :**

**12 juillet 2022** : Fermeture exceptionnelle des **Déchèteries...**

3 572 personnes touchées

16 interactions

**19 juillet 2022** : **Le brûlage à l'air libre des déchets verts** (branches, 🍃 taille de haies, 🍁 feuilles, 🌿 tontes de pelouses...) est **INTERDIT toute l'année.**

3090 personnes touchées

27 interactions



[www.facebook.com/SICTOM.Ngt/](http://www.facebook.com/SICTOM.Ngt/)

La page Facebook obtient un succès croissant, **la communauté s'est agrandie** : elle compte 873 abonnés.

## 1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

### ⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2022, des animations et des expositions sur le tri et le recyclage ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu associatif...

On peut retenir :

- ❖ La fête des Laboureurs, à Coudray-au-Perche (8 et 9/10/2022),
- ❖ La Brocante de la paroisse St-Lubin du Perche (22/10/2022),
- ❖ L'atelier « fabrication de papier recyclé » lors de la fête de la récup' et du bricolage à Nogent-le-Rotrou (16/07/2022),
- ❖ La Journée mondiale du recyclage, animation à la ressourcerie de Nogent (18/03/2022).



Fête des laboureurs, Coudray-au-Perche, 8 et 9/10/2022



Fête de la récup' et du bricolage, Nogent-le-Rotrou, 16/07/2022



Brocante paroisse St-Lubin, Nogent-le-Rotrou, 22/10/2022

Plusieurs supports ont également été réalisés à la demande de structures ou de particuliers pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets ou pour rappeler des consignes de tri au sein de leur établissement/immeuble (Ludo'Perche à Nogent-le-Rotrou pour des affiches avec les nouvelles consignes de tri, Société Paprec pour des supports de communication pour sensibiliser les ripeurs sur la collecte des emballages et papiers, la Paroisse St-Lubin pour des affiches de tri et plusieurs habitants du territoire pour un rappel des consignes de tri).



Brocante paroisse St-Lubin, Nogent-le-Rotrou, 22/10/2022

### ⇒ Sensibilisation des Publics Relais



Intervenir auprès des publics relais (élus, mairies de communes, associations, partenaires...) est une action importante pour le SICTOM et également stratégique pour nous aider à diffuser nos messages au plus grand nombre afin qu'ils soient accessibles à tous.

Dans ce cadre, nous avons envoyés des lettres **d'information sur les** nouvelles consignes et des visuels aux collectivités et aux associations, pour leurs communications locales (journaux municipaux ou communautaires) et numérique (sites Internet). Nous sommes également intervenus auprès de la Ressourcerie de Nogent-le-Rotrou, partenaire du SICTOM, afin de sensibiliser l'équipe sur la prévention des déchets, les nouvelles consignes de tri et le recyclage.

## ⇒ Action ciblée lors de la semaine de la réduction des déchets



Collecte de jeux

Une collecte de jouets solidaire a été mise en place sur tout le territoire du SICTOM, durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (du 19 au 27 novembre 2022).

Le but de la collecte était de récupérer des jouets en bon état, **pour qu'ils puissent être vendus à des prix solidaires** par la ressourcerie de Nogent-le-Rotrou. Sur le territoire, 4 points de collecte ont été mis en place dans les 4 déchèteries du SICTOM.

Sur une semaine, 315 Kg de jouets ont été collectés, puis triés et redistribués.

Les principaux bénéficiaires sont :

- La Ressourcerie Récup & Co – *revente des jouets à prix solidaire*
- Le Secours Catholique : *don pour les particuliers suivis par la structure*

## ⇒ Animations scolaires

En 2022, au total 16 classes primaires (soit 318 élèves) ont pu bénéficier d'une animation d'une demi-journée réalisée par l'ambassadeur du tri. Plusieurs types d'animation ont été dispensés :



Ecole BEAUMONT-LES-AUTELS, sensibilisation au tri des déchets, PS/MS, nov.2022

**Tri des déchets** : 6 classes (122 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le tri des déchets. Cette animation est destinée aux enfants de la petite section au CM2.

**Compostage** : 2 classes (48 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le compostage.

**Recyclage** : 2 classes (39 élèves) ont pu bénéficier de cette animation, l'objectif étant de comprendre les enjeux du tri de nos déchets.

**Gaspillage alimentaire** : 4 classes (71 élèves) ont pu bénéficier de cette animation, le but étant de donner les moyens qui permettent de lutter contre cette problématique.



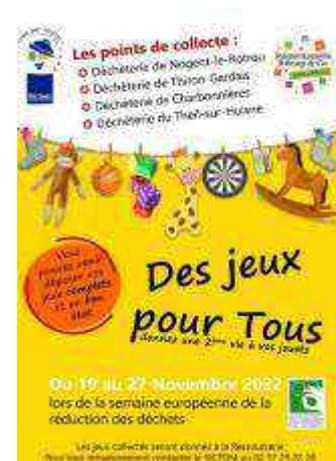
Ecole primaire d'Argenvilliers, D3E CM1/CM2, dec. 2022

**D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)** : 1 classe (27 élèves) a pu profiter de cette animation, l'animation permet de sensibiliser aux enjeux liés à la gestion des appareils électriques.

En parallèle des animations scolaires, nous avons sensibilisé 1 groupe (11 élèves) qui a bénéficié de 6 interventions d'une heure sur **les temps d'activités périscolaires** sur le thème du tri des déchets, avec la réalisation d'affiches en faveur du tri.

En fin de séance, un objet de communication avec le logo du SICTOM est remis à chaque élève et enseignant. Cette année, nous avons proposé un carnet fabriqué à partir de papier recyclé.

Nous organisons également sur demande des écoles, des visites du centre de Tri et des déchèteries pour les scolaires.



Affiche de l'évènement



Ecole de Combres, gaspillage alimentaire CE2, déc. 2022



Ecole de Combres, recyclage CP, nov. 2022



Nous sommes également intervenus dans 2 collèges de Nogent-le-Rotrou : 60 éco-délégués (soit 30 éco-délégués du collège Arsène Meunier et 30 éco-délégués du collège Brossolette) ont été sensibilisés au tri du papier.

À noter : avec la mise en place **des nouvelles consignes de tri, l'année 2022 a été très chargée pour l'ambassadrice du tri, c'est pour cette raison que nous avons fait le choix de ne pas proposer d'animations scolaires de janvier à juin 2022. Les animations ont eu lieu de septembre à décembre 2022.**

### ⇒ Concours

Chaque année nous proposons un concours aux écoles du territoire.

Les animations n'ont pu être assurées que pour une partie de l'année scolaire, nous avons fait le choix de ne pas proposer de concours aux écoles cette année.

## 1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation

Des contrôles qualité peuvent être organisés sur certains quartiers de Nogent-le-Rotrou et Margon, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte-à-porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri.**



De plus, depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses), les agents de collecte peuvent vérifier, par transparence, si le sac contient des erreurs de tri.

Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur peut coller un autocollant sur le sac « contenu non conforme », et ne collecte pas le sac.

Parallèlement à ces contrôles qualité, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.



Suite à ces contrôles qui révèlent des problèmes de mauvais tri, non tri, dépôts sauvages au sol, problème de voisinage (bacs non rentrés), des opérations de sensibilisation en porte-à-porte peuvent être menées.

Dans chacune des situations, un rappel des consignes est effectué.



## 2. Prévention et réduction des déchets

Définition :

*La prévention de la production des déchets consiste à prévenir ou réduire la quantité et la nocivité des déchets produits. Elle vise à encourager concrètement les habitants et les organismes du territoire à limiter leur production de déchets.*

### 2.1 – Le contexte réglementaire

☑ La prévention de la production des déchets figure, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. [Le Code de l'Environnement](#) (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un Programme Local de Prévention pour leurs déchets (PLP). Ce programme est un outil de planification obligatoire.

Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. **Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.**

☑ [La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte](#) (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs au niveau national suivants :

- ✓ Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ Recycler 60% des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ Réduire de 50% les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



☑ [La loi « anti-gaspillage et économie circulaire » \(AGEC\)](#) du 10 février 2020 et [la loi Climat et Résilience](#) du 22 août 2021 ont également fait évoluer la réglementation relative aux déchets via diverses mesures et objectifs, notamment :



- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- Recycler ou valoriser sous forme de matière, notamment organique, 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025,
- Réutiliser ou recycler 55% des déchets ménagers et assimilés en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035,
- Tendre vers l'objectif de 100 % de plastiques recyclés d'ici le 1er janvier 2025,
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010) et la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite,
- Réduire à 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage, en 2035,
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % en 2025 (par rapport à 2015) dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective,
- Mettre en place un tri à la source des biodéchets afin qu'ils soient valorisés sous forme de matière, et non mélangés avec les ordures ménagères, avant le 31/12/2023.



## 2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM

### A/ Le programme local de prévention : 2012-2017



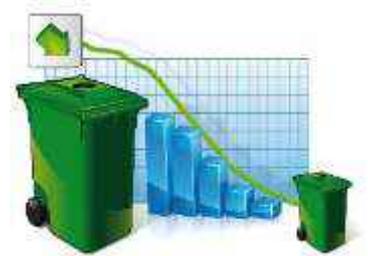
Le SICTOM a mené, de 2012 à 2017, un programme local de prévention des déchets, avec pour objectif une réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans. Pour mener ce programme, le SICTOM a bénéficié d'un soutien technique et financier de l'ADEME.

Au cours de ce programme, **un plan d'actions** de 15 thématiques a été mis en œuvre.

Voici quelques actions marquantes du PLP, qui ont porté leurs fruits :

- Promotion et accroissement du compostage (individuel, collectif et en établissement),
- **Soutien à l'installation d'une Ressourcerie**, qui a ouvert à Nogent-le-Rotrou en 2016,
- Engagement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Réalisation de différentes animations et ateliers pour limiter les emballages et le gaspillage, favoriser le « fait maison » (cuisine, produits ménagers etc.), le réemploi et la réparation, et diminuer le recours aux produits toxiques (jardiner « au naturel »).

**L'objectif a largement été atteint** dès 2016 : **-11,5% d'OMA produits sur le SICTOM par rapport à 2011.**

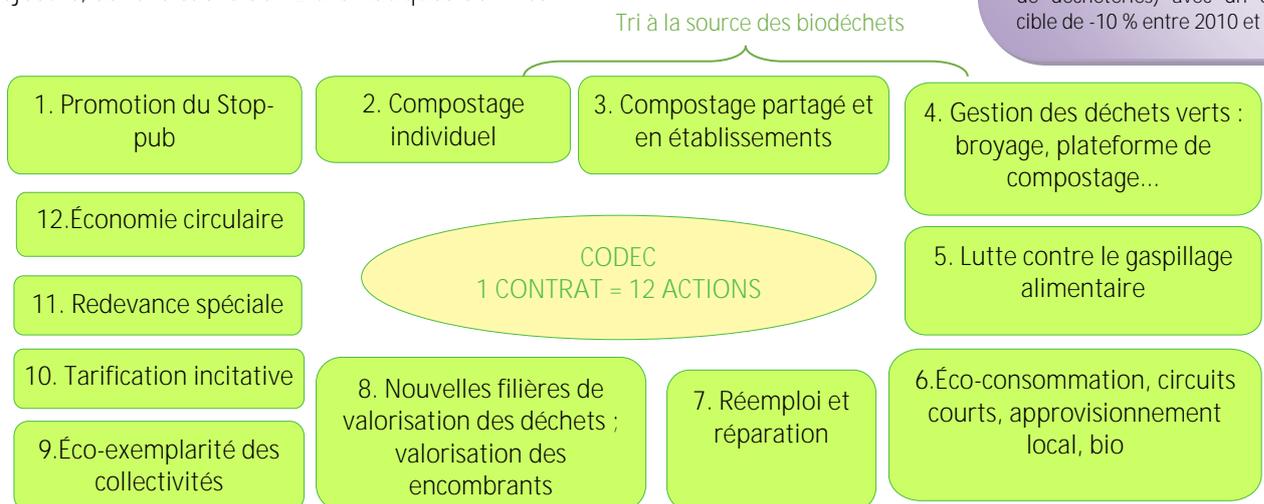


### B/ Le CODEC : 2018-2020

Dans le but de répondre aux objectifs de la loi, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un **CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

Il s'agissait d'un programme d'actions établi sur 3 ans et soutenu financièrement par l'ADEME.

Le CODEC était composé d'actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre des objectifs, dans le cadre de 12 thématiques définies :



*Le CODEC : des Objectifs ambitieux*

À la différence du PLP dont la cible prioritaire était les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + déchets de la collecte sélective), le CODEC a pour cible les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries) avec un objectif cible de -10 % entre 2010 et 2020.

**Les objectifs du CODEC, très ambitieux, n'ont pas été atteints** : la quantité de déchets produits et collectés par le SICTOM a continué à évoluer à la hausse, notamment pour les déchets collectés en déchèteries. Ces actions ont néanmoins permis de faire évoluer les pratiques. La nocivité du traitement des déchets a été améliorée (apport en déchèteries des déchets verts ou encombrants auparavant brûlés, produits toxiques ou huiles végétales auparavant déversés dans les éviers ou déposés dans les ordures ménagères ...).

C/ AMI économie circulaire : 2021-2022

Le SICTOM a été sélectionné dans le cadre d'un **appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire** organisé par l'ADEME. Ainsi, il a bénéficié, parmi 6 collectivités de la Région Centre-Val-de-Loire, de l'accompagnement d'un bureau d'études pour l'aider à mettre en œuvre une **stratégie en matière d'économie circulaire** et déterminer sa politique de prévention, durant 11 mois.

Cet accompagnement s'est effectué notamment à travers l'utilisation d'un outil : le « référentiel Économie Circulaire ».

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Etablir un état des lieux de la politique économie circulaire de la collectivité,
- Définir une stratégie d'actions,
- Suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire.

Au cours de cet accompagnement, le SICTOM a pu compléter le référentiel et réfléchir à l'**élaboration d'une stratégie en matière d'économie circulaire**.

Cet outil permet de positionner le SICTOM vis-à-vis de **l'économie circulaire**, en identifiant les actions mises en œuvre ou envisagées en la matière, les actions complémentaires qui sembleraient pertinentes, ainsi que les marges de manœuvre existantes.

L'économie circulaire est un sujet transversal qui traite des déchets, mais également des ressources, avec d'importants liens entre économie, environnement et aménagement du territoire.



Le référentiel économie circulaire de l'ADEME est décomposé en 5 axes :

Sous-actions :	▼ % Réalisé ▼	▼ % Programmé ▼	▼ Phase ▼
▶ Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscri...	5,3 %	33,3 %	
▶ Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets	4,7 %	41,4 %	
▶ Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires	11,8 %	23,7 %	
▶ Outils financiers du changement de comportement	24 %	61 %	
▶ Coopération et engagement	25,3 %	26,8 %	

La proportion conséquente d'actions « en cours, programmées ou envisagées » par le SICTOM a été soulignée. Elle s'explique du fait que de nombreuses actions ont été envisagées ces dernières années, mais qu'elles ne se sont pas concrétisées faute de temps et moyens humains.

Les principales actions du SICTOM en lien avec l'économie circulaire ont été classées selon 5 catégories :

Actions existantes non formalisées	Actions nouvelles	Études à lancer	Études réalisées (décisions à prendre)	Actions à venir validées
Actions de prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Elaboration d'une Charte ECI</b></li> <li>• Développement de nouvelles Filières : biodéchets / réemploi de matériaux (minéraux, bois, palette) / réemploi de matériel informatique / nouvelles filières REP</li> <li>• <b>Élaboration d'un PLPDMA</b></li> </ul>	Tri à la source des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation des services de collecte</li> <li>• Mise en place de la Tarification incitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de l'extension des consignes de tri</li> <li>• Rénovation des déchèteries</li> </ul>

Le référentiel est un outil qui **pourra être complété et modifié au fur et à mesure des actions mises en œuvre** par le SICTOM : **c'est un outil d'aide à la prise de décision.**

Cet accompagnement a également permis au SICTOM de prendre du recul sur les nombreux projets en cours et à **venir à court terme, d'identifier les moyens nécessaires à leur réalisation, de définir des priorités et de les planifier afin d'établir un** programme de 2022 à 2026.

Le remplissage du référentiel a mis en exergue certains écarts du SICTOM vis-à-vis de la réglementation, **notamment l'absence de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et l'absence d'un règlement de collecte.**

De ce fait, il a été acté le 4 octobre 2021, **lors de la réunion du bureau, qu'un PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) serait élaboré.

## D/ Elaboration du PLPDMA : 2022/2023

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est un document-cadre réglementé de planification qui engage le SICTOM pour 6 ans dans diverses actions de prévention.

Ce plan recense **l'état des lieux** des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains techniques et financiers nécessaires, et l'établissement d'un calendrier prévisionnel de **mise en œuvre.**

Une réunion a eu lieu en janvier 2022 pour présenter aux partenaires et élus, le principe, les enjeux et le **processus d'élaboration du PLPDMA et l'économie circulaire, et d'associer divers acteurs pouvant y prendre part.** Des associations, un bailleur social et des acteurs économiques, dont les chambres consulaires, étaient présents. Par ailleurs, des réunions ont été organisées, sur ces mêmes sujets, avec des représentants du Parc Naturel Régional du Perche, notamment en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire, et le pôle Territorial du Perche.

La constitution d'une **commission de consultation, d'évaluation et de suivi (CCES)** a été validée lors d'une réunion du Bureau syndical le 12 juillet 2022.

Cette commission sera chargée :

- De donner son avis sur le projet de PLPDMA avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif,
- De consulter le bilan du programme qui lui est présenté chaque année, et d'émettre un avis pour d'éventuelles réorientations,
- D'évaluer le PLPDMA tous les 6 ans.

Le PLPDMA sera **composé d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'objectifs,** assortis **d'indicateurs d'évaluation.**

Le diagnostic est en cours d'élaboration.

Pour l'élaboration de ce diagnostic, une **caractérisation des ordures ménagères** a été menée en juin 2022 afin d'identifier la nature des déchets jetés dans les ordures ménagères par les habitants du SICTOM.

Elle indique que parmi les déchets jetés dans les ordures ménagères, la plupart de ces déchets pourraient être triés et valorisés :

- 41% pourraient être compostés,
- 26% triés et recyclés,
- 5% déposés en déchèterie.

Soit un détournement possible de 175 kg/hab.

La poubelle noire comporte seulement **28% d'ordures ménagères.**  
**72% pourraient être gérés différemment (recyclage, compostage ...).**



## 2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2022

En attendant l'élaboration du PLPDMA, dans la continuité des actions entreprises pour le CODEC, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention et sa réflexion afin de favoriser le développement de l'économie circulaire.

Vous trouverez, ci-après, le bilan des actions menées en 2022. Ces actions quotidiennes sont efficaces pour limiter la production de déchets.

### ⇒ Promotion du « STOP PUB »



Depuis octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des autocollants stop-pub.

**Le taux d'équipement des boîtes aux lettres** en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à 30 % sur le territoire.

**OBJECTIF :**

*Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités*



#### ACTIONS menées en 2022 :

- Plus de 300 autocollants Stop-pub distribués aux habitants via une trentaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies, **et lors d'évènements**,
- Sensibilisation des habitants à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer).

### ⇒ Le Compostage individuel

Dans le but de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries, le SICTOM promeut le compostage individuel depuis 2009.

**OBJECTIF :**

*Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries*



- Des informations et des conseils sont donnés aux habitants et organismes du territoire sur le principe du compostage et sur les pratiques pour le réaliser convenablement, sans nuisances.
- Des composteurs sont proposés à la vente : le SICTOM prend en charge une partie du coût de l'équipement pour inciter les habitants à s'équiper d'un composteur et à pratiquer le compostage.



*Le compostage permet de réduire la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères, et ainsi de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, supportés par le SICTOM.*

*En outre, cela permet de mieux valoriser la matière organique par un amendement du sol.*

⇒ Fin 2022, 2 851 foyers étaient équipés d'un composteur du SICTOM (soit 19 % des ménages).

Attention : ce chiffre ne reflète pas le nombre total de foyers qui compostent leurs biodéchets, car un certain nombre pratique le compostage en tas, ou en composteurs fabriqués par leur soin ou acquis indépendamment du SICTOM.

⇒ Pour que le compostage soit une habitude et que sa pratique soit correcte et agréable, le SICTOM communique et accompagne les habitants, avec :

- ✓ Des explications et des conseils sur le site internet, par téléphone, lors de la remise des composteurs vendus, et lors des événements,





- ✓ Des guides sur le compostage et le paillage distribués aux habitants avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage,
- ✓ Des **panneaux d'information** sur les solutions alternatives visibles au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchèteries du SICTOM, depuis 2018. Ces panneaux sont renouvelés régulièrement.

#### ACTIONS menées en 2022 :

- 146 composteurs vendus **auprès d'habitants du SICTOM** (avec prise en charge partielle du coût des composteurs par le SICTOM),
- Sensibilisation **au compostage et au lombricompostage auprès d'environ 200 personnes** :
  - Lors des distributions de composteurs,
  - Animation pour découvrir et observer différents sites de compostage,
  - Réalisation et diffusion d'un livret sur le lombricompostage,
  - Lors d'événements : Fête de la Récup' et du Bricolage ; Fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche ; stand lors du marché à La Bazoche-Gouët...
- Communication sur le compostage dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.



#### ⇒ Compostage partagé en établissements

*OBJECTIF : Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères*

Pour favoriser l'installation de composteurs collectifs, depuis 2019, le SICTOM met à disposition gratuitement 1 composteur par établissement scolaire volontaire, dans un but pédagogique.

Ce dispositif permet d'une part aux établissements de traiter une quantité significative de déchets alimentaires et de végétaux afin de les transformer en compost directement sur leur site, et d'autre part, permet aux élèves d'aborder le principe du compostage, voire de le pratiquer.



#### ACTIONS menées en 2022 :

- Installation de 3 composteurs en établissements, avec un accompagnement au compostage (tri, organisation, entretien) :  
⇒ *Ecole de Coudreceau ; école de Beaumont-les-Autels ; MARPA*
- Échanges avec les services du Conseil Départemental en vue d'améliorer la gestion des biodéchets dans les collèges euréliens.
- Installation de 7 composteurs dans les cimetières de Miermaigne, et de Val-au-Perche (6 cimetières équipés)
- Conception d'affiches pour indiquer les consignes de tri dans les cimetières
- Formations des agents municipaux lors de l'installation de composteurs collectifs dans les communes
- Vente de composteurs auprès de 4 établissements dans le cadre de leur activité professionnelle
- Poursuite de l'accompagnement du Lycée Rémi Belleau (Nogent-le-Rotrou) pour la gestion des produits restauration scolaire et de la pratique du compostage.



#### ⇒ Gestion des déchets verts

*OBJECTIF :*

*Traiter les déchets verts sur le territoire du SICTOM*



#### ACTIONS menées en 2022 :

- Communication pour encourager à valoriser les déchets verts à proximité par la méthanisation (pour les habitants des communes les **plus proches d'un site de méthanisation**), diffusée sur les réseaux sociaux et par messages aux communes.
- Communication pour encourager à valoriser les végétaux in situ (broyage, paillage...), sur le journal du SICTOM, sur les réseaux sociaux et en déchèteries.

## ⇒ Lutte contre le gaspillage alimentaire



Le SICTOM mène des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire depuis de nombreuses années.

**OBJECTIF :**

*Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et sensibiliser les acteurs*



Le SICTOM a notamment mené, certaines années, des campagnes de pesées du gaspillage alimentaire pour évaluer la quantité de déchets gaspillés et a conseillé les établissements pour la mise en place d'actions correctives. Les résultats, pour certains établissements, ont été très positifs et encourageants.

### ACTIONS menées en 2022 :

- Lutte contre le gaspillage dans les établissements scolaires :
  - Animation au collège Pierre Brossolette (Nogent-le-Rotrou) auprès des éco-délégués (25 élèves)
  - Accompagnement des collèges et lycées et de l'école du Theil-sur-Huisne : transmission de documents pour effectuer un diagnostic du gaspillage alimentaire ; conseils et exemples d'actions ; conception et transmission d'affiches pour indiquer les consignes de tri dans les restaurants scolaires...
  - Animation dans 4 classes pour sensibiliser 71 élèves au gaspillage alimentaire (écoles primaires d'Happonvilliers, de Montigny-le-Chartif, de Nonvilliers-Grand'Houx, Sylvia Monfort à Nogent-le-Rotrou).
    - Communication pour encourager les habitants à limiter le gaspillage alimentaire :
      - Articles dans le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux,
      - Organisation d'une animation sur le gaspillage alimentaire à Nogent-le-Rotrou,
      - Participation à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Parc Naturel Régional du Perche.



## ⇒ Promotion de pratiques de consommation responsable

**OBJECTIFS :**

- Favoriser le développement des pratiques d'éco-consommation,
- Sensibiliser les particuliers.



### ACTIONS menées en 2022 :

- Promotion de pratiques de « consommation responsable » :
  - o Animation d'un atelier de fabrication de produits ménagers à Nogent-le-Rotrou (8 participants),
  - o 2 animations consacrées aux circuits courts, aux produits locaux et de saison et la fabrication « maison » : cuisine, et ramassage de pommes suivi de leur transformation en jus (24 participants),
  - o 1 spectacle en lien avec l'environnement, sensibilisant notamment à l'usage du plastique et des objets jetables
  - o Sensibilisation de l'équipe de la ressourcerie Récup & Co et d'élèves de seconde de Nermont,
  - o Information (près de 2 300 personnes) lors de 5 événements : les RDV Récup à Nogent-le-Rotrou (Fête de la Récup' et du Bricolage, soirée festive de fin d'année, du tissu en pagaille...), la fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche.
- Communication pour promouvoir la consommation responsable et le « zéro déchet » au quotidien, sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux.



*Dans le cadre des « Rendez-Vous Récup' », le SICTOM est associé à La Boîte à Outils, l'Espace de Vie Sociale de Nogent-le-Rotrou, et la Ressourcerie Récup & Co pour l'organisation d'un programme d'animation. L'ensemble du programme 2022 était constitué de 27 événements et animations, qui ont touché au total plus de 2 450 personnes.*

## ⇒ Promotion du réemploi et réparation

ACTIONS menées en 2022 :

- Co-organisation des « Rendez-**Vous Récup'** »
  - ✓ 7 « Cafés Réparation » (82 participants),
  - ✓ 7 « Cafés Couture » (31 participants),
  - ✓ Des ateliers de fabrication à partir de matériaux ou objets de récupération, dont un atelier de fabrication de cabas lavables et réutilisables,
  - ✓ **Organisation d'une course de caisses à savon**, fabriquées essentiellement à partir de matériaux de récupération, lors de la **Fête de la Récup' et du Bricolage** (près de 1500 spectateurs)
  - ✓ 1 atelier de réparation de vélos (9 participants)
  - ✓ 2 événements pour le réemploi de vêtements et de tissus (environ 480 participants)
  - ✓ 3 spectacles **en lien avec l'environnement**, montrant des exemples de réemploi, de détournement et de réutilisation d'objets.
- Collectes de vélos en déchèteries pour la récupération de pièces et réparation de vélos à La Boîte à Outils.
- Service de prêt de gobelets (3 020 gobelets empruntés lors de 14 manifestations).

**OBJECTIF :**

*Accroître les pratiques de réemploi et de réparation*



## ⇒ Etude pour la mise en place de la tarification incitative

La tarification incitative est un mode de financement du service public de gestion des déchets. La TEOM incitative, lorsqu'elle est mise en place, remplace la TEOM (cf. p. 9). Elle comprend une part fixe (forfait) et une part variable qui est calculée en tenant compte de la quantité de déchets produits (**poids, volume et/ou nombre d'enlèvements** des déchets).

**L'objectif est d'encourager chacun à réduire ses déchets et à mieux les trier.**

Le déploiement de la tarification incitative pour une majorité de la population est un objectif au niveau national (**feuille de route pour l'économie circulaire**) et au niveau régional (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

**OBJECTIF :**

*Inciter les particuliers à diminuer la quantité des déchets produits*

ACTIONS menées en 2022 :

L'étude d'optimisation des services du SICTOM qui inclut l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative s'est achevée en 2021. L'évolution des services (collecte des emballages en PAP, modification des fréquences ...) a été actée par les élus au cours de l'année 2022 et sera mise en place dès 2024. Néanmoins, au regard de la problématique, la mise en place de la tarification incitative est pour le moment suspendue.



## ⇒ Economie circulaire et redevance spéciale

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage **des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, et la production de déchets.**

Elle vise à **passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), vers un modèle économique plus circulaire, avec un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit (pour que le déchet devienne une ressource).**

### OBJECTIF :

*Sensibiliser les acteurs économiques et les habitants à l'économie circulaire et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire*



La Redevance Spéciale est mise en place sur le territoire du SICTOM depuis 2014 (cf. partie « financement » page 11). Ce dispositif financier permet de facturer les entreprises et les administrations qui ont recours au service public de collecte des déchets, à hauteur du service rendu, et d'éviter que le coût de ce service soit répercuté sur les contribuables.

Cette redevance incite les établissements concernés à être vigilants vis-à-vis des déchets qu'ils produisent et à trouver des solutions pour en réduire la production.

Aussi, le SICTOM propose à ces établissements un accompagnement pour améliorer la

gestion de leurs déchets, par le biais d'un diagnostic, de conseils sur le tri et la réduction des déchets, et de la sensibilisation de leur personnel.

### OBJECTIF :

*Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits*



#### ACTIONS menées en 2022 :

- Application de la redevance aux établissements produisant 2500 L de déchets ou plus par semaine : 9 établissements assujettis,
- Communication et information auprès de 31 établissements pour une meilleure gestion de leurs déchets (tri, réduction),
- Communication auprès de quelques professionnels, en fonction de leur secteur d'activité, sur des webinaires et sur des initiatives ou des pratiques qu'ils pourraient mettre en œuvre,
- Communication sur l'économie circulaire dans le journal du SICTOM.

## 2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Jusqu'en 2020, deux organismes assuraient cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILE et LE RELAIS.

*En conséquence de la crise sanitaire liée au COVID et aux mesures de confinement, la filière de collecte des textiles usagés a été fortement impactée au cours de l'année 2020.*

*Les prestataires LE RELAIS et ECOTEXTILE ont suspendu leurs collectes dès le mois de mars 2020. Le Relais a repris progressivement son activité dès le mois de juillet. Cela n'a pas été le cas d'ECOTEXTILE.*

*Pour des raisons de salubrité publique, le SICTOM n'a pas eu d'autre choix que de faire procéder au retrait des conteneurs verts ECOTEXTILE de son territoire.*

*Néanmoins, afin d'assurer la collecte des textiles sur les communes concernées, nous avons sollicité Le RELAIS qui a remis dès le début d'année 2021 des colonnes en remplacement de celles qui ont été retirées.*

40 bornes (soit 31 points d'apport volontaire) sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM, soit un point de collecte pour 1 028 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point d'apport pour 2 000 habitants.

### ⇒ Localisation des bornes :

LE RELAIS (40 COLONNES)
AUTHON-DU-PERCHE – Parking de la mairie
CETON – Place de la Poste
CHARBONNIERES – Déchèterie (× 2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Rue des Fossés
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Point tri Mairie
LA ROUGE (VAL AU PERCHE) – Sortie de commune La Boulaie
LES AUTELS-VILLEVILLON – Point tri côté cimetière
LES ETILLEUX – Aire de jeux
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Pelzinière (point tri)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (× 2)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue du Stade
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Matteau
MALE (VAL AU PERCHE) – Ecole
MARGON – Parking Leclerc (× 2)
MARGON – Parking Lidl
MARGON – Rue de la Cloche - Clinique vétérinaire
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des Grands Parcs
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Robert Brizard

Mise à jour 01/02/2021

LE RELAIS



LE RELAIS
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy - parking école (× 3)
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy - parking Centrakor
NOGENT-LE-ROTROU – Lotissement des terres fortes - parking La Halle
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Intermarché - rue de la Bruyère
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 août
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (× 2)
SOIZE – Cimetière
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes (× 3)
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (× 2)

⇒ **Quantités collectées :**

	LE RELAIS		ECOTEXTILE		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t
2018	80,82	21	49,96	17	130,78 t
2019	84,35	21	44,02	17	128,37 t
2020	77,58	21	3,37*	17	80,95 t
2021	158,01	40	0	0	158,01 t
2022	143,67	40	0	0	143,67 t

\*Tonnage connu pour le mois de janvier – pas de relevé en février – arrêt de la collecte dès le mois de mars

143,67 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2022, soit environ 4,51 kg/hab. Soit une diminution de 9% du tonnage par rapport à 2021.

Une fois collecté, les textiles obtiennent une seconde vie en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- Le réemploi est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- Le recyclage est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- 11% des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un **certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés ....**



*L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.*

*Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention **si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.***

*« ECO TLC » a changé de nom et est devenu « RE\_FASHION » au cours de **l'année 2020.***



## E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

### ⇒ Les DASRI



Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), mise en œuvre en 2014 pour la filière **Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**, les DASRI des particuliers (patients en auto-traitement) sont exclusivement collectés via certaines pharmacies, sans intervention du SICTOM.

La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchèteries et est consultable sur le site internet du SICTOM et sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr).



### ⇒ Les D3E

La collecte des déchets électriques et électroniques a été mise en place sur nos déchèteries au printemps 2008. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, ECOSYSTEM, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.

Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :

		Tonnage 2022
	Le gros électroménager froid	55 t
	Le gros électroménager hors froid	115 t
	Les petits appareils électriques et électroniques	133 t
	Les écrans	32 t
total		335 t
		≈ 75 873 appareils
		-11,5% par rapport à 2021

Performance SICTOM 2022	Performance nationale (milieu rural)
10,51 kg / hab / an	11,5 kg / hab / an

Pop référence : 31 881 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR.  
En octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM



### ⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau. Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013.



En collaboration avec le groupement Chartres Métropole, SICTOM de BBI et SYRTOM de Courville-La Loupe, un groupement de commandes est en cours de réalisation pour la mise en place d'une collecte par an d'amiante par une société spécialisée sur l'un de nos sites. Les modalités d'organisation restent à définir.

⇒ **Les cartouches d'imprimantes**



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchèteries **au cours de l'année 2009**. C'est la société **PRINTERRE** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ **Le Bois**



Depuis le printemps 2010, pour la déchèterie de Nogent et depuis le printemps 2011 pour les autres sites, nous trions le bois. Ce qui nous a permis de valoriser 880 t en 2022, soit 33 % des encombrants.

⇒ **Les capsules de café Nespresso**



La collecte des capsules de café de la marque « Nespresso » a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société **SUEZ** qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ **Les huiles végétales**



Mise en place de la collecte des huiles végétales des particuliers sur les déchèteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ **Réaménagement de la déchèterie de THIRON-GARDAIS**

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de THIRON-GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais  
Création d'une entrée et une sortie VL distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle signalétique



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien

Coût de l'opération pour le SICTOM : 550 663 € TTC

⇒ **Collecte des lampes**

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec l'éco-organisme, ECOSYSTEM, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place sur les 4 déchèteries en 2016 et 2017.

Ces bacs nous ont été fournis par l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.



*ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. En octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM*

Performance SICTOM 2022

1,294 tonnes

= 14 659 lampes

-4,31% par rapport à 2021

## ⇒ Conteneurisation de la collecte du verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculosquelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de conteneuriser la collecte du verre en porte-à-porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la société PLASTIC OMNIUM (SULO), nous avons distribué 3 334 des bacs de 120L et 240L de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou.

## ⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchèteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des mesures de bruits et des contrôles des rejets des eaux résiduaires sur les 4 déchèteries du SICTOM.



## ⇒ Réaménagement de la déchèterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais  
Création d'une entrée et une sortie VL  
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création  
Nouvelle zone couverte pour le stockage  
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle  
signalétique + dispositif antichute



Réhausses des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

## ⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les déchèteries de Nogent-le-Rotrou et du Theil sur Huisne pour le stockage des piles. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent.

Sur les deux autres sites qui disposent de zones couvertes, les fûts sont stockés dans les caissons pour déchets ménagers spéciaux.



## ⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la déchèterie de Nogent-le-Rotrou. Lors du dépôt, il faut séparer les différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la FEDERATION des CHASSEURS d'EURE-ET-LOIR qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.

## ⇒ Amélioration de la collecte des D3E



### Installation de caissons maritimes

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, qui subit de nombreux vols, ECOSYSTEM a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime, sur le site Nogent-le-Rotrou en septembre 2018 puis sur Charbonnières et Thiron-Gardais en juin 2021.

Ils permettent de stocker les déchets à l'abri du temps et de manière sécurisée.

Le manque de place sur la déchèterie du Theil ne nous permet pas, pour le moment, d'installer ce genre d'équipement.

### Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux.

La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par ECOSYSTEM.



## ⇒ Mise en place d'une benne « Eco-mobilier »



La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements** (DEA) a été mise en place sur la déchèterie de Nogent-le-Rotrou en septembre 2018 puis sur les sites de Thiron-Gardais et de Charbonnières en novembre 2020.

Le SICTOM a signé une convention avec Eco-mobilier, éco-organisme qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation **énergétique**. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.



Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

→ 58 % sont recyclés : le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...

→ **33 % en valorisation énergétique**

→ 9 % sont éliminés par enfouissement

écomobilier



## ⇒ Mise en place d'une benne à couvercle pour la collecte des cartons sur la déchèterie de Nogent-le-Rotrou



Au cours de l'année 2020, afin d'améliorer la collecte des cartons, nous avons installé sur la déchèterie de Nogent-le-Rotrou, une benne équipée d'un couvercle.

Le carton est ainsi stocké à l'abri des intempéries. Le système d'ouverture permet de réduire le passage du carton lors des dépôts et limite ainsi les refus de tri.



De plus, le système est facilement manipulable par les agents, ce qui réduit les troubles musculosquelettiques par rapport à l'utilisation d'une benne classique à capot métallique sur rail.

Si l'utilisation de ce système s'avère concluante, le SICTOM équippera les autres sites prochainement.

D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation. Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) : pour la filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS), pour la filière articles de sport et loisirs, bricolage, jouets, matériaux de construction ...
- La valorisation des encombrants ...



De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la nomenclature des ICPE concernant les déchèteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

**Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.**

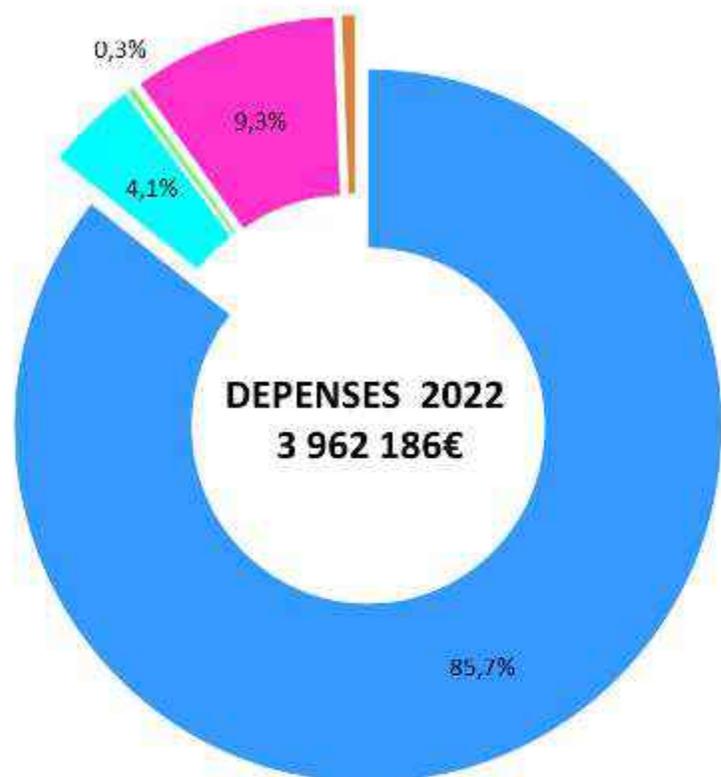
## 3<sup>ème</sup> PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

### A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Marché de services en groupement de commandes	VEOLIA	Janvier 2022 à décembre 2024	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	ESE	Octobre 2019 à octobre 2023	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchèteries	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchèteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage de la déchèterie de Thiron-Gardais	Régie directe – convention des services	Commune de Thiron-Gardais	1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juillet 2025	Des employés de la commune de Thiron-Gardais sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	PAPREC CRV	Février 2020 à février 2024	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	SULO	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs à verre, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchèteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	BEAUFILS RECYPERATION	Juillet 2020 à juillet 2023	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchèteries et le rachat des cartons des commerçants.

## B. LES DEPENSES (compte administratif)



- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021	Année 2022	Évolution
Prestations de services	3 393 998 €	3 394 938 €	0,0%
Dépenses courantes	109 287 €	163 926 €	+50,0%
Taxes et assurances	8 182 €	10 321 €	+26,1%
Charges de personnel - autres charges liées	337 867 €	369 029 €	+9,2%
Intérêts des emprunts	0 €	0 €	0,0%
Dotation aux amortissements	20 537 €	23 972 €	-16,7%
<b>TOTAL</b>	<b>3 869 871 €</b>	<b>3 962 186 €</b>	<b>+2,39%</b>
Coût COMPLET par tonne	<b>178,39 €/tonne</b>	<b>199,02 €/tonne</b>	<b>+11,57%</b>

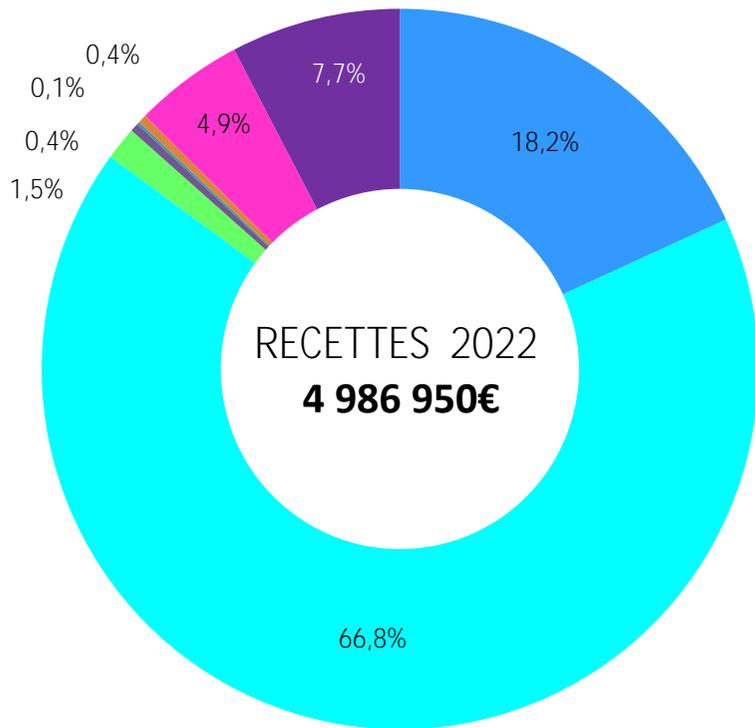
Le coût complet est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le coût complet de gestion des déchets ménagers en 2022 est de **199,02 € / tonne** soit **124,28 € / hab.**

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2022 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à **102,47 € / hab**

On constate une augmentation des dépenses totales (+2,39%) et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +11,57%.

C. LES RECETTES



- résultat reporté
- participations des Collectivités
- redevance spéciale
- revenu des immeubles
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021	Année 2022	Évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	913 969 €	907 218 €	-1%
Participation des CDC	3 210 195 €	3 332 934 €	+4%
Redevance spéciale	74 967 €	74 442 €	-1%
Revenus des immeubles	24 239 €	19 208 €	-21%
Régies	13 167 €	6 174 €	-53%
Autres recettes	8 815 €	18 968 €	+115%
Vente de matériaux	147 516 €	246 313 €	+67%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	384 173 €	381 693 €	-1%
<b>TOTAL</b>	<b>4 777 041 €</b>	<b>4 986 950 €</b>	<b>+4,4%</b>

REGIES  
6 174 €

Vente de composteurs	2 391 €
Vente de sacs pour déchets verts	1 785 €
Dépôts des professionnels en déchèteries	1 998 €

VENTES DE MATERIAUX  
246 313 €

Verre	25 421 €	Collectes Sélectives
Papiers /cartons	141 801 €	
Plastiques	29 052 €	
Métaux	12 710 €	
Ferrailles	19 985 €	Déchèteries
Cartons	14 132 €	
Batteries	3 212 €	



SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES

CITEO emballages :	310 181 €
CITEO papiers :	16 830 €
OCAD3E :	25 636 €
REFASHION :	3 215 €
COREPILE :	0 €
ADEME :	0 €
ECOMOBILIER :	25 831 €

## D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

## 1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers

DEPENSES COLLECTES	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	932 712 €	958 303 €	1 046 468 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	133 812 €	132 130 €	148 776 €
• Location et maintenance des bacs verre	75 070 €	75 317 €	81 351 €
• Transfert transport traitement des OM - CMTV	1 077 984 €	1 115 266 €	961 402 €
• Transfert transport des recyclables	16 284 €	15 360 €	14 033 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	120 506 €	121 182 €	131 416 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	31 168 €	31 071 €	34 187 €
• Collecte du verre en PAP	37 032 €	36 917 €	40 620 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	16 279 €	19 538 €	20 978 €
• Tri (papiers, emballages/papiers) + transport traitement refus	161 297 €	208 827 €	237 274 €
• Tri cartons	6 042 €	7 334 €	8 104 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	0 €	0 €	0 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	0 €	2 341 €	2 522 €
• Communication / sensibilisation tri	19 295 €	17 955 €	26 593 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 627 481 €</b>	<b>2 747 541 €</b>	<b>2 753 724 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
• Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	47 011 €	41 014 €
• Aménagement de dalles pour PAV collecte sélective	0 €	0 €	4 265 €
• Communication (refonte site internet)	0 €	5 966 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>52 977 €</b>	<b>45 279 €</b>



RECETTES COLLECTES	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Collecte sélective			
CITEO (aide à la collecte des emballages)	264 333 €	275 543 €	310 181 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	18 421 €	24 877 €	16 830 €
valorisation verre	21 585 €	19 705 €	25 421 €
valorisation emballages ménagers /papiers	33 619 €	82 182 €	178 051 €
valorisation cartons commerçants	453 €	5 531 €	5 512 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	2 160 €	2 670 €	1 785 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>340 571 €</b>	<b>410 508 €</b>	<b>537 780 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
CITEO	0 €	0 €	0 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

⇒ En fonctionnement : les dépenses relatives à la collecte sont stables (+0,2%) par rapport à l'an passé.

Nous pouvons noter quelques observations :

- **L'actualisation des prix** (+15 à 18% suivant les prestations). Les indices ont connu une très forte augmentation en 2022, liée à l'inflation du prix carburant et à l'augmentation de la matière plastique (bacs).
- Les coûts unitaires de l'incinération des OM, le transfert/transport des OM et recyclables sont stables. Mais nous avons incinéré moins d'ordures ménagères qu'en 2021 (-6,4%).
- Augmentation de la dépense relative au tri : passage aux extensions depuis le 1er juillet 2022. Le coût unitaire du tri a augmenté par rapport à 2021.
- Augmentation des dépenses de communication (publications et distribution) liées au passage aux extensions des consignes de tri des emballages au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

⇒ En investissement : acquisition de colonnes cette année et remboursement de frais liés aux dalles.

⇒ Les recettes relatives à la collecte ont augmenté de 31% par rapport à l'année précédente.

- Les subventions de CITEO pour le tri des emballages sont en forte augmentation par rapport à l'année passée, résultat du geste de tri et du passage à l'extension des consignes de tri.
- Les ventes des produits issus de la collecte sélective ont fortement augmenté par rapport à 2021. Ces recettes dépendent, d'une part, des tonnages expédiés chez les recycleurs et, d'autre part, des prix des matières.

⇒ Aucune subvention n'a été perçue en 2022 pour l'investissement en matière de collecte.

## 2. Le service des DECHETERIES

DEPENSES DECHETERIES	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Déchèterie de Thiron-Gardais			
Personnel	20 389 €	21 193 €	21 709 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	7 205 €	6 731 €	6 644 €
Collecte et traitement des déchets	107 104 €	136 585 €	113 252 €
Déchèterie de Charbonnières			
Personnel	15 306 €	15 998 €	17 826 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 415 €	5 528 €	7 090 €
Collecte et traitement des déchets	82 308 €	99 798 €	104 641 €
Déchèterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	92 748 €	89 196 €	95 469 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 878 €	6 036 €	5 528 €
Collecte et traitement des déchets	226 610 €	299 847 €	303 685 €
Déchèterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	23 611 €	20 791 €	23 283 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	3 374 €	5 030 €	4 262 €
Collecte et traitement des déchets	104 105 €	136 523 €	139 163 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>696 053 €</b>	<b>843 256 €</b>	<b>842 552 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Aménagement déchèterie de Thiron	0 €	0 €	0 €
Aménagement déchèterie de Charbonnières	0 €	0 €	2 448 €
Aménagement déchèterie de Nogent le Rotrou	0 €	972 €	35 310 €
Aménagement déchèterie de Le Theil sur Huisne	0 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchèterie de Thiron-Gardais	520 €	279 €	2 400 €
Acquisition matériel déchèterie de Charbonnières	167 €	279 €	2 400 €
Acquisition matériel déchèterie de Nogent-le-Rotrou	9 096 €	343 €	706 €
Acquisition matériel déchèterie du Theil-sur-Huisne	0 €	243 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 783 €</b>	<b>2 116 €</b>	<b>43 264 €</b>



En fonctionnement, on constate :

⇒ Une stabilité des dépenses relatives aux déchèteries  
Malgré **l'actualisation des prix**, la baisse des tonnages collectés en déchèteries (-11%) a maintenu la dépense liée aux transports et traitement à un niveau proche de celui de 2021.

⇒ Une légère augmentation des dépenses de personnel en 2021 par rapport à 2020 (**augmentation du point d'indice**).

En investissement, les dépenses correspondent à :

⇒ Des **Frais d'AMO, coordonnateur sécurité, études géotechniques** pour la déchèterie de Nogent (préalables à la rénovation du site),

⇒ Le paiement du solde du système de vidéosurveillance pour la déchèterie de Charbonnières,

⇒ **L'acquisition de conteneurs maritimes pour la collecte des D3E** sur les sites de Thiron Gardais et Charbonnières et un souffleur en renouvellement d'un matériel usagés.

RECETTES DECHETERIES	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Régie dépôts des professionnels	10 344 €	8 927 €	1 996 €
Rachat de la ferraille	10 418 €	19 579 €	19 985 €
Rachat des batteries	3 887 €	3 404 €	3 212 €
Rachat des cartons	69 €	17 115 €	14 132 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	30 037 €	27 588 €	25 636 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	21 697 €	28 928 €	25 831 €
COREPILE (aide à la collecte des piles)	324 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>76 776 €</b>	<b>105 541 €</b>	<b>90 792 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Subvention Ademe	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28 /61	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

En fonctionnement, on constate une diminution des recettes issues de la gestion des déchèteries par rapport à 2021, qui s'explique essentiellement par la diminution de la recette issues de la régie de dépôt des artisans en déchèteries (à suite d'un problème technique sur le logiciel BL, les factures des artisans n'ont été émises qu'en fin d'année. Les paiements seront encaissés sur l'année 2023.

En investissement, aucune recette perçue cette année.



### 3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	692 €	5 728 €	34 368 €
Eco exemplarité des collectivités	0 €	0 €	0 €
Sensibilisation du public	38 €	47 €	0 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	0 €	0 €	0 €
Prévention qualitative	0 €	0 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	0 €	0 €
Actions globales et transversales (étude TI, ...)	20 868 €	7 782 €	12 568 €
Personnel (Rémunération + frais)	32 558 €	34 016 €	34 188 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 156 €</b>	<b>47 573 €</b>	<b>81 124 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	0 €	0 €	0 €

⇒ Les dépenses de prévention correspondent aux dépenses liées aux différentes actions entreprises en 2022 par le SICTOM.

**Importante augmentation des charges essentiellement dues à l'achat de composteurs.**

RECETTES PREVENTION	2020	2021	2022
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Compostage individuel			
Régie « vente de composteurs »	1 044 €	1 570 €	2 391 €
Programme local de prévention /CODEC			
Subvention ADEME Centre	67 500 €	27 237 €	0 €
Réemploi			
Non restitution gobelets réutilisables	82 €	15 €	57 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC (REFASHION)	3 288 €	0 €	3 215 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>71 914 €</b>	<b>28 822 €</b>	<b>5 663 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	0 €	0 €	0 €

Ont été perçues en 2022 :

⇒ Les recettes issues de la vente des composteurs et de la non restitution des gobelets réutilisables prêtés par le SICTOM,

⇒ Le soutien de REFASHION relative à la collecte des textiles, linges et chaussures.

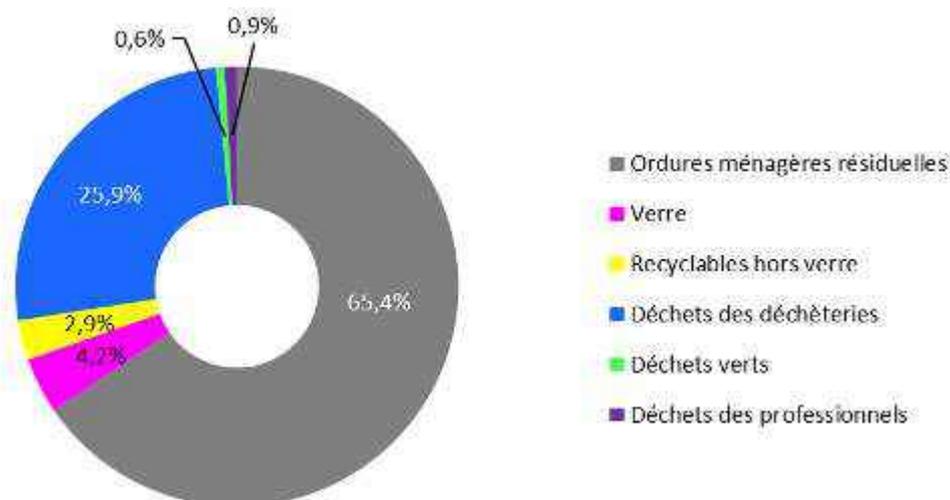
## E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2021)

Le coût aidé représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

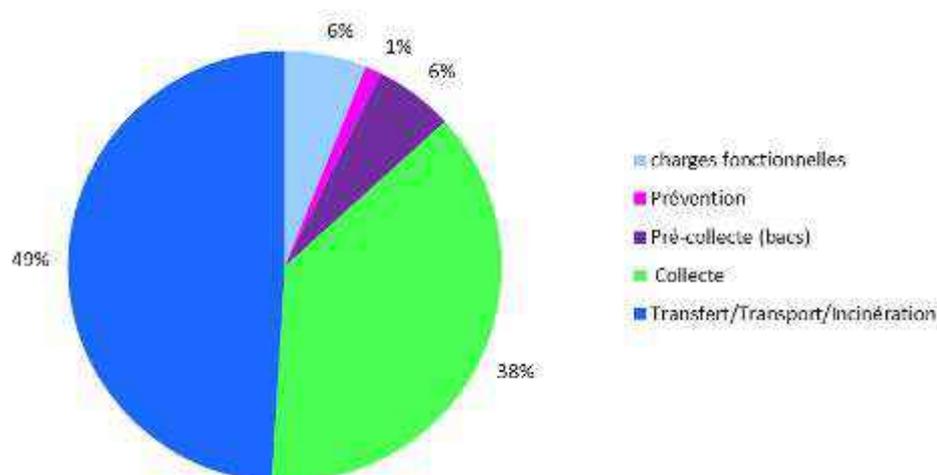
Au moment où nous rédigeons ce rapport, la matrice « *compta coûts* » de l'année 2022 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2021.

### ⇒ Coût du service par flux de déchets

Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 88,4% du coût du service d'élimination des déchets



### ⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »

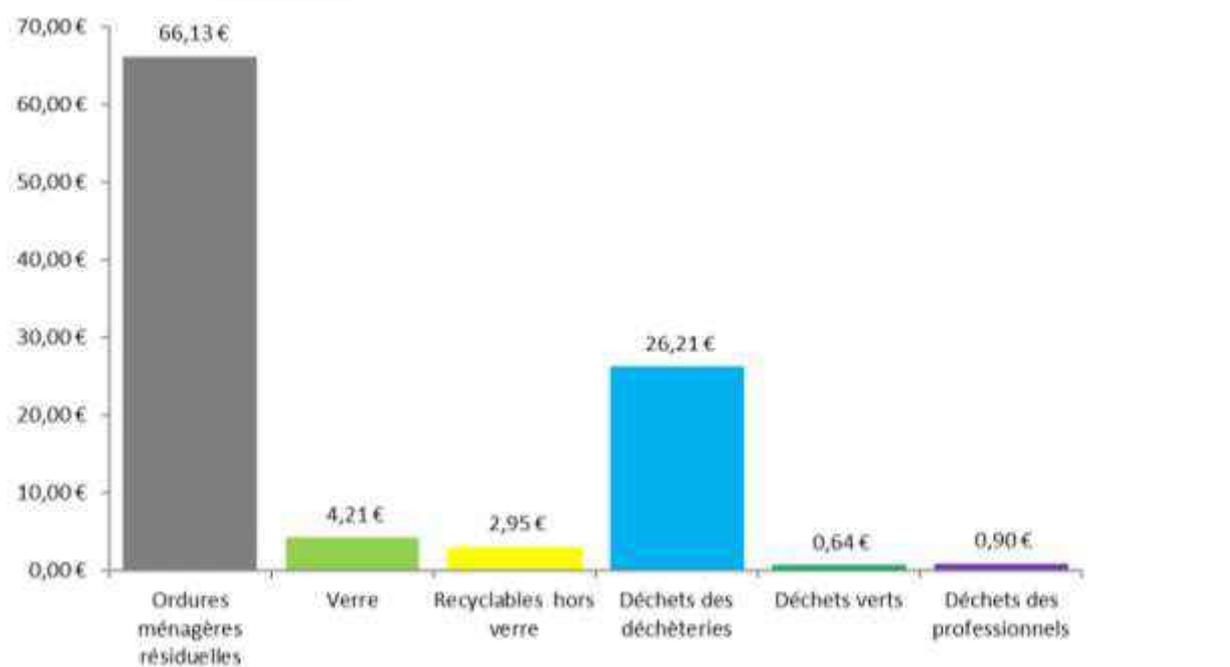


Le flux « ordures ménagères » représente 65,4% des dépenses du SICTOM.

La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement représente 49% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 38% du total.

### ⇒ Quel est l'impact du geste de tri ?

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



Les OM coûtent 66,13 €/hab alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 7,16 €/hab et les déchèteries 26,21 €/hab.

Comparaison aux données nationales :

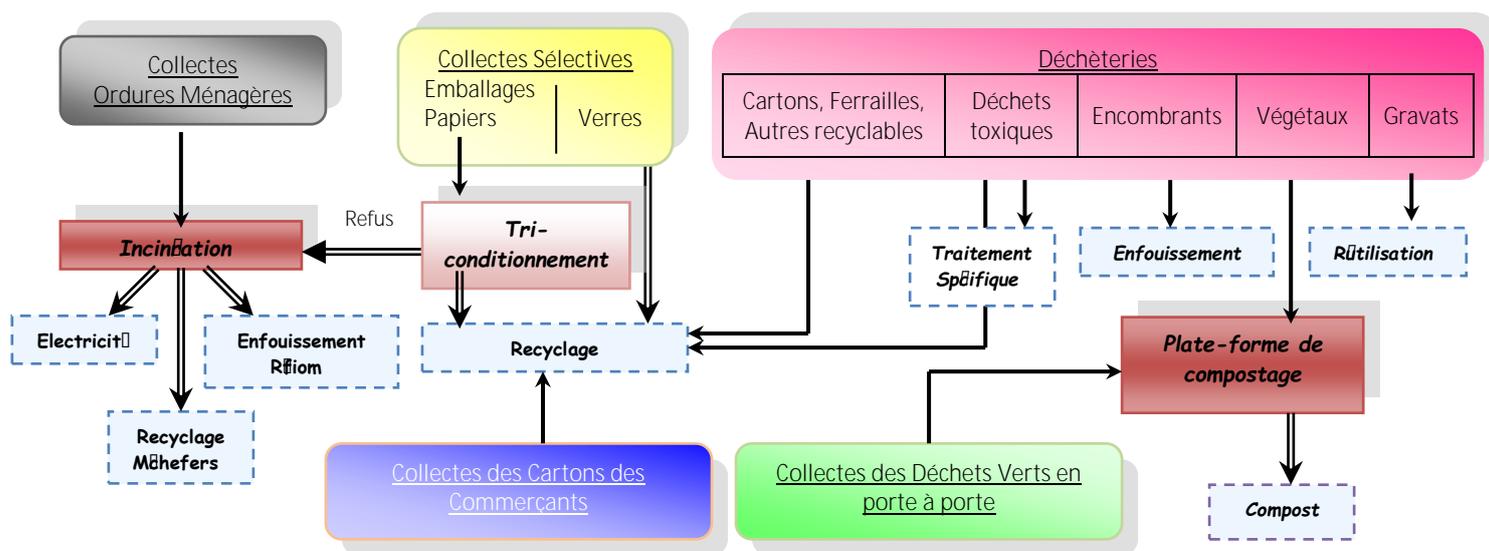
COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOUTS 2021		Coût national médian Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2016)	
	€ HT / hab	€HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	92,20 €	157,96 €	92,50 €	174 €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	60,14 €	238,63 €	53,10 €	229 €
Verre	3,89 €	107,48 €	1,80 €	56 €
Recyclables hors verre	2,28 €	72,61 €	9,80 €	202 €
Déchets des déchèteries	24,43 €	93,68 €	20,70€	112 €

Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en 2019 pour l'ensemble des collectivités en France était de 92,50 € HT / hab (coût aidé). Il s'élève à 92,20 € HT /hab pour le SICTOM de Nogent-le-Rotrou (en 2021).

# 4<sup>ème</sup> PARTIE : SYNTHESE

## A. LE SERVICE



## B. LES TONNAGES COLLECTES

Tonnages collectés	2020	2021	2022
Collecte ordures ménagères	8 266 t	8 296 t	7 764 t
Collecte sélective	2 203 t	2 244 t	2 221 t
Collecte DV PàP	27 t	33 t	23 t
Collecte en déchèteries	8 262 t	11 120 t	9 900 t
TOTAL	18 758 t	21 693 t	19 908 t
Production par habitant	578,40 kg/hab	674,74 kg/hab	624,45 kg/hab
Population	32 431 hab	32 150 hab	31 881 hab

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2022 est de 624,45 kg / hab.  
 Le ratio par habitant a diminué de 7,5% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2022	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME 2019*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME 2019*)
Production moyenne de DMA	624 kg / hab	515 kg /hab	525 kg / hab
Collecte ordures ménagères	244 kg / hab	211 kg / hab	248 kg / hab
Collecte sélective	70 kg / hab	88 kg / hab	82 kg / hab
Collecte en déchèteries	311 kg / hab	271 kg/hab	225 kg / hab

\* Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2016)

### C. LES COUTS



## **ANNEXES**

ANNEXE 1 : **Localisation des points d'apport volontaire** et statistiques de collecte – année 2022

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

## ANNEXE 1 : Localisation des POINTS D'APPORT VOLONTAIRE et statistiques de collecte – ANNEE 2022

CDC du PERCHE		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Argenvilliers	Salle communale	2 colonnes	8,31	19	2 colonnes	9,334	74
Authon du Perche	Gendarmerie	2 colonnes	10,325	21	2 colonnes	8,049	59
	Stade	2 colonnes	12,164	24	2 colonnes	8,734	66
	Parking Cimetière	4 colonnes	19,435	39	4 colonnes	18,176	139
	Salle des fêtes	1 colonne	0,989	2	0	0	0
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	2 colonnes	11,418	24	2 colonnes	10,544	88
Bethonvilliers	Sortie Bourg	2 colonnes	5,539	14	2 colonnes	3,768	32
Brunelles (ARCISSES)	Station d'épuration	2 colonnes	7,67	18	2 colonnes	6,682	52
	Camping bois Jahan	2 colonnes	4,831	7	1 colonne	2,717	18
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	2 colonnes	17,883	27	2 colonnes	15,067	103
Chapelle Royale	Caserne pompiers	2 colonnes	13,283	24	2 colonnes	6,848	50
Coudreceau (ARCISSES)	D351 à coté école	2 colonnes	7,121	14	2 colonnes	4,074	35
Les Autels Villevillon	Cimetière	2 colonnes	6,728	15	2 colonnes	4,929	38
Luigny	sortie bourg étang	2 colonnes	12,492	25	2 colonnes	8,641	74
Charbonnières	Déchetterie	4 colonnes	11,774	24	2 colonnes	6,444	45
	Bourg	2 colonnes	9,379	18	2 colonnes	5,714	42
Coudray au Perche	Cimetière	2 colonnes	9,07	20	2 colonnes	7,264	52
La Gaudaine	Place du cimetière	2 colonnes	5,635	12	2 colonnes	4,716	38
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	2 colonnes	12,907	23	2 colonnes	8,489	72
Maugon (ARCISSES)	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	4 colonnes	18,435	45	4 colonnes	11,674	92
	Lidl parking	2 colonnes	9,6	14	2 colonnes	5,146	38
	Leclerc parking	3 colonnes	25,27	39	3 colonnes	14,276	130
	La Flamandière	2 colonnes	9,57	16	2 colonnes	7,067	74
	base de loisirs	1 colonne	0,735	4	1 colonne	0,769	6
	V&B	1 colonne	1,757	4	0	0	0
Miermaigne	D368 chem Bellevue	2 colonnes	7,434	16	2 colonnes	6,362	52
Soizé (AUTHON)	Cimetière	2 colonnes	10,579	26	2 colonnes	8,168	64
Souancé au Perche	Plan d'eau	2 colonnes	22,444	45	2 colonnes	11,731	95
St Bomer	Sortie Bourg	2 colonnes	7,319	14	2 colonnes	3,9	29
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	2 colonnes	5,037	10	2 colonnes	4,519	39
Trizay	Place centrale	2 colonnes	5,999	11	2 colonnes	5,039	36
Vichères	Rue de la gare	2 colonnes	8,126	14	2 colonnes	5,434	40
		<b>68</b>	<b>319,258</b>	<b>628</b>	<b>63</b>	<b>224,275</b>	<b>1772</b>

CDC TERRES DE PERCHE		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Chassant	Rue du Stade	2 colonnes	12,388	22	2 colonnes	8,084	69
Combres	Cimetière	2 colonnes	15,941	28	2 colonnes	9,12	83
La Croix du Perche	Chemin des écoles	2 colonnes	7,418	18	2 colonnes	4,738	43
Frazé	salle communale	2 colonnes	12,748	22	2 colonnes	6,869	60
Frétigny	Place de la Mairie	2 colonnes	13,496	22	2 colonnes	9,747	90
Happonvilliers	Rue de Panama	1 colonne	10,249	18	2 colonnes	6,818	57
Marolles les Buis	Place de la Mairie	2 colonnes	6,061	10	2 colonnes	5,385	38
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	2 colonnes	12,987	23	2 colonnes	10,631	87
St Denis d'Authou	Avenue de la Gare	2 colonnes	12,688	24	2 colonnes	8,708	70
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	2 colonnes	8,389	17	2 colonnes	7,504	52
	Promenade	4 colonnes	18,064	36	2 colonnes	16,366	136
	Déchetterie	4 colonnes	19,332	38	2 colonnes	9,687	78
		<b>27</b>	<b>149,761</b>	<b>278</b>	<b>24</b>	<b>103,657</b>	<b>863</b>

CDC GRAND CHATEAUDUN		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
La Bazoche-Gouet	Salle Communale	2 colonnes	12,011	26	2 colonnes	9,982	88
	Eco marché	4 colonnes	34,515	68	2 colonnes	18,659	147
	rue des Fossés	1 colonne	6,066	8	1 colonne	2,611	23
	rue du Perche	2 colonnes	9,778	21	2 colonnes	7,256	58
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	2 colonnes	8,314	19	2 colonnes	5,588	43
Moulhard	Rue de Luigny	2 colonnes	4,504	10	2 colonnes	2,591	21
		<b>12</b>	<b>75,188</b>	<b>152</b>	<b>10</b>	<b>46,687</b>	<b>380</b>

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
<b>CDC COLLINES DU PERCHE NORMAND</b>							
Beilou le Trichard	Cimetière	2 colonnes	7,461	16	2 colonnes	4,955	42
	la Poste	5 colonnes	23,028	45	4 colonnes	17,924	137
	salle communale	2 colonnes	11,097	21	2 colonnes	8,93	76
	rue Jean Moulin	2 colonnes	13,459	19	2 colonnes	14,415	95
	rue Barentin	1 colonne	2,588	6	2 colonnes	2,632	21
Gemages - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg direction St Germain	2 colonnes	4,467	10	2 colonnes	4,091	33
La Rouge - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg intersection D11 D 635	2 colonnes	11,18	21	2 colonnes	8,21	69
Le Theil / Huisne - VAL AU PERCHE	rue de la Matteau	2 colonnes	16,083	24	2 colonnes	11,98	82
	rue du Stade	3 colonnes	9,841	20	2 colonnes	6,463	52
	lieu dit Les bruyères	2 colonnes	16,158	26	2 colonnes	10,005	82
	Déchetterie	2 colonnes	25,135	28	2 colonnes	12,746	94
	rue des Ponts	2 colonnes	8,073	16	2 colonnes	5,514	46
	Rue de la Pelzinière	2 colonnes	4,759	9	2 colonnes	4,612	33
l'Hermitière - VAL AU PERCHE	D211/D936	2 colonnes	9,665	20	2 colonnes	5,239	40
Mâle - VAL AU PERCHE	Les Boulets	2 colonnes	6,797	12	2 colonnes	3,241	29
	Bourg	2 colonnes	13,303	24	2 colonnes	7,06	53
St Agnan/Erre - VAL AU PERCHE	Cimetière	2 colonnes	6,418	13	2 colonnes	3,545	31
St Germain de la Coudre	salle communale	4 colonnes	79,024	49	4 colonnes	20,797	151
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	2 colonnes	10,665	21	2 colonnes	7,448	65
		<b>43</b>	<b>229,201</b>	<b>400</b>	<b>42</b>	<b>159,807</b>	<b>1231</b>

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
<b>CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE</b>							
Montigny le Chartif	Cimetière	2 colonnes	11,204	24	2 colonnes	12,262	102
		<b>2</b>	<b>11,204</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>12,262</b>	<b>102</b>

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
<b>CDC CŒUR DU PERCHE</b>							
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	2 colonnes	18,538	32	3 colonnes	12,362	91
		<b>2</b>	<b>18,538</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>12,362</b>	<b>91</b>

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
<b>CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU</b>							
NOGENT LE ROTROU	Rue Croix la Comtesse	2 colonnes	2,491	4	1 colonne	0,875	8
	Place Sully	2 colonnes	2,678	5	1 colonne	1,307	11
	AV Charles DeGaulle	2 colonnes	5,527	10	2 colonnes	4,668	34
	Rue Culioli	2 colonnes	3,528	7	1 colonne	1,467	11
	Place Churchill	2 colonnes	5,593	10	1 colonne	2,489	19
	Centre de secours	2 colonnes	3,275	6	1 colonne	0,755	6
	Rue George Bizet	2 colonnes	2,915	6	1 colonne	0,943	8
	Place du 11 août	2 colonnes	7,157	13	1 colonne	4,184	36
	Place des viennes	2 colonnes	6,08	6	2 colonnes	5,778	43
	Parking de la Gare	2 colonnes	5,011	11	1 colonne	1,574	15
	Parking école av Kennedy	2 colonnes	5,671	8	1 colonne	2,075	15
	Parking CC av Kennedy	1 colonne	3,447	5	1 colonne	5,497	36
	Rue du Perche	3 colonnes	2,608	4	2 colonnes	1,318	11
	CC Gauchetières	2 colonnes	4,846	8	2 colonnes	3,898	30
	Parking rue R Brizard	2 colonnes	3,043	4	1 colonne	1,328	14
	Place St Pol	1 colonne	2,288	4	1 colonne	0,151	2
	Caserne UIISC	2 colonnes	5,208	8	0	0	0
	Rue de la Touche	2 colonnes	7,36	12	2 colonnes	5,609	41
	Rue Léon Lagrange	1 colonne	2,343	4	1 colonne	0,886	10
	Av camille Gâté	2 colonnes	4,228	7	1 colonne	1,197	12
	Déchetterie	2 colonnes	23,733	29	4 colonnes	13,571	87
		<b>40</b>	<b>109,03</b>	<b>171</b>	<b>28</b>	<b>59,57</b>	<b>449</b>

**91 points tri**

Verre mélange			Emballages BIFLUX		
équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
<b>194</b>	<b>912,18</b>	<b>1 685</b>	<b>172</b>	<b>618,62</b>	<b>4 888</b>

## ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

**Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?**

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

**Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?**

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (*collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement*). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

Filières		Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Aspects financiers	
					Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création d'ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992 Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 <sup>er</sup> contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2022	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien lié à la performance de tri</li> <li>• Recettes issues de la vente matériaux</li> </ul>
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément d'ECOFOLIO, Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 <sup>ère</sup> convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2022	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	Soutien financier à la tonne triée et valorisée
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec COREPILE (Agrément renouvelé le 01/01/22 pour 3 ans)	Convention signée avec COREPILE en 2003 Dernière convention en cours jusqu'à la fin de l'agrément	Collectés en fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	Soutien à la communication
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et électroniques)		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEM, ECOLOGIC, RECYLUM.	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES. Pour les lampes : Convention signée	Récupération sur les 4 déchèteries depuis 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier à la tonne récupérée et traitée</li> <li>• Soutien à la</li> </ul>

Lampes		ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné en 2017 pour former ESR puis ECOSYSTEM	en 2007 avec RECYLUM Dernières conventions en cours jusqu'en 31/12/2027			communication
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d'ECO TLC qui devient REFASHION en 2020	1 <sup>ère</sup> convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention signée le 27/04/23 renouvelée tacitement chaque année	Colonnes mises en place par le RELAIS	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	Soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALLIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat	<b>A l'étude</b> - mise en œuvre de la REP envisagée	Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASTRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) + Article bricolage (peinture)		REP créée avec l'agrément d'ECO DDS en avril 2013	<b>A l'étude</b> - mise en œuvre de la REP envisagée	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - Adhésion Eco DDS prévue sous peu
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d'ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013 ECOMOBILIER devient ECOMAISON en 2022	Convention signée avec ECO MOBILIER depuis février 2017 (contrat CTCM) Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2023.	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants pour la déchèterie du Theil. 1 Benne est dédiée à la collecte des DEA sur les sites de Nogent /Thiron/Charbonnières	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois (Le Theil) Depuis de 2018 (site de Nogent) et 2020 (Thiron +Charbonnières) : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Depuis février 2017 : • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication

Jouets		REP créée en octobre 2021 Agrément d' <b>ECOMAISON</b>	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 <b>convention en cours jusqu'au</b> 31/12/2027.	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Actuellement</i> : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois <i>Mise en place en juin 2023,</i> <i>collecte en mélange dans la</i> <i>benne mobilier + box en haut</i> <i>de quai</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier à la tonne valorisée</li> <li>• Soutien à la communication</li> </ul>
Article bricolage et jardin (ABJ)		REP créée en octobre 2021 Agrément d' <b>ECOMAISON</b>	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 <b>convention en cours jusqu'au</b> 31/12/2027	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Actuellement</i> : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois <i>Mise en place en juin 2023,</i> <i>collecte en mélange dans la</i> <i>benne mobilier + box en haut</i> <i>de quai</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier à la tonne valorisée</li> <li>• Soutien à la communication</li> </ul>
Article de sports et de loisirs (ASL)		REP créée en février 2022 Agrément d' <b>ECOLOGIC</b>	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 <b>convention en cours jusqu'au</b> 31/12/2027	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Actuellement</i> : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier à la tonne valorisée</li> <li>• Soutien à la communication</li> </ul>
Article bricolage et jardin thermique (ABJ th)		REP créée en février 2022 Agrément d' <b>ECOLOGIC</b>	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 <b>convention en cours jusqu'au</b> 31/12/2027	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants	<i>Actuellement</i> : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier à la tonne valorisée</li> <li>• Soutien à la communication</li> </ul>

## GLOSSAIRE

**CET : Centre d'enfouissement technique**  
 CDC : Communauté de Communes  
 CMTV : Chartres Métropole Traitement et Valorisation  
 DASRI : **Déchets d'activité de soins à risques infectieux**  
 DDM : Déchets dangereux des ménages  
 DDS : Déchets diffus spécifiques  
 DEA : **déchets d'éléments d'ameublement**  
 DEEE ou D3E : **Déchets d'équipements électriques et électroniques**  
 DIB : Déchets industriels Banals  
 DMA : Déchets ménagers et assimilés  
 DMS : Déchets ménagers spéciaux  
 DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées  
 DV : Déchets verts  
 ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)  
 EMR : Emballages ménagers recyclables  
 EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale  
 ICPE : **Installation classée pour la protection de l'environnement**  
 OM : Ordures ménagères  
 PAP : Porte à porte  
 PAV : **Point d'apport volontaire**  
 PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés  
 PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets  
 PEHD : Polyéthylène haute densité  
 PET : Polyéthylène téréphthalate  
 PLP : Programme local de prévention  
 REFIOM : **Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères**  
 REP : Responsabilité élargie du producteur  
 RS : Redevance spéciale  
 SDIS : **Service départemental d'incendie et de secours**  
 SOMEL : **Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir**  
 TEOM : **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**  
 TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes